

Rapport de durabilité 2023

SCHWEIZERISCHE NATIONALBANK
BANQUE NATIONALE SUISSE
BANCA NAZIONALE SVIZZERA
BANCA NAZIUNALA SVIZRA
SWISS NATIONAL BANK



Table des matières

Avant-propos	5
Résumé	7
1 Politique monétaire et durabilité	11
2 Normes et valeurs	12
2.1 Principes	12
2.2 Compliance	12
2.3 Enjeux de l'année sous revue en matière de compliance	14
2.4 Prise en compte des normes et valeurs lors des achats	15
2.5 Prise en compte des normes et valeurs dans la gestion des titres d'émetteurs privés	17
3 Collaboratrices et collaborateurs	19
3.1 Stratégie RH	19
3.2 Effectifs	22
3.3 Développement du personnel	24
3.4 Conditions de travail	26
3.5 Protection de l'intégrité des collaboratrices et collaborateurs	30
3.6 Système de signalement des infractions	30
4 Contribution sociétale	32
4.1 Formation économique	32
4.2 Connaissances spécialisées	38
4.3 Art et culture	40
5 Climat et environnement	42
5.1 Le changement climatique et la BNS	42
5.2 Gouvernance relative aux questions climatiques	45
5.3 Les activités opérationnelles du point de vue environnemental et climatique	46
5.4 Placements et climat	58
5.5 Coopération internationale sur les risques climatiques	66
Glossaire et abréviations	68
Rapport d'audit indépendant	71

Avant-propos

Madame, Monsieur,

En sa qualité de banque centrale indépendante, la Banque nationale suisse (BNS) conduit la politique monétaire du pays. Conformément à la loi, elle a pour mandat d'assurer la stabilité des prix en tenant compte de l'évolution de la conjoncture. Publié annuellement, le *Compte rendu d'activité* à l'intention de l'Assemblée fédérale contient des informations détaillées sur l'accomplissement des tâches légales de la BNS.

Le *Rapport de durabilité* 2023 commence par préciser son lien avec le *Compte rendu d'activité*: il montre comment la Banque nationale crée, par l'accomplissement de son mandat, une condition nécessaire à la prospérité de la Suisse, contribuant ainsi de manière déterminante au développement durable du pays. Il expose ensuite les activités menées par la Banque nationale dans les domaines de la gouvernance et de la responsabilité sociale et environnementale. Ces dernières années, la BNS a réalisé des progrès significatifs pour un grand nombre d'enjeux liés à la durabilité. Parallèlement, elle a continuellement développé l'établissement des rapports à ce sujet. La Banque nationale procède depuis 1996 à une écogestion systématique et publie à compter de 2009 un rapport environnemental. Son *Rapport de durabilité*, qui traite également des enjeux sociaux et sociétaux, paraît une fois par an depuis 2018. L'édition de 2023 a encore été enrichie. Elle intègre des informations sur les nouvelles dispositions du code des obligations (CO) pour ce qui a trait à la transparence sur les questions non financières, pour autant que ces dispositions soient applicables à la Banque nationale.

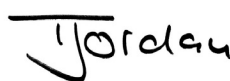
Le *Rapport de durabilité* 2023 traite les aspects fondamentaux du changement climatique dans les activités opérationnelles de la BNS et dans l'accomplissement de son mandat, lorsqu'ils n'ont pas été abordés dans le *Compte rendu d'activité* ou dans le *Rapport sur la stabilité financière*. Il présente en outre des informations sur les questions sociales, les questions de personnel, le respect des droits humains, la lutte contre la corruption et l'engagement sociétal de la BNS.

Le *Rapport de durabilité* paraît en même temps que le *Rapport de gestion*, mais uniquement sous format électronique.

Berne et Zurich, le 19 mars 2024



BARBARA JANOM STEINER
Présidente du Conseil de banque



THOMAS J. JORDAN
Président de la Direction générale

Fondements juridiques

Soumise à des obligations spécifiques de rendre compte, la Banque nationale doit notamment établir, chaque année, un *Compte rendu d'activité* adressé à l'Assemblée fédérale. Elle y informe de l'accomplissement de ses tâches au sens de l'art. 5 de la loi sur la Banque nationale (LBN).

Dans le *Rapport de durabilité 2023*, la BNS rend compte pour la première fois des questions non financières au sens des dispositions révisées du code des obligations (art. 29 LBN, en liaison avec l'art. 964a à 964c CO), tout en tenant compte de la nature spécifique qui est la sienne en tant que banque centrale. Les enjeux traités comprennent des questions environnementales et sociales ainsi que des aspects liés aux intérêts des travailleuses et des travailleurs, aux droits humains et à la lutte contre la corruption, pour autant que ces points ne soient pas abordés dans le *Compte rendu d'activité* ou dans le *Rapport sur la stabilité financière*. La LBN définit les tâches et les instruments spécifiques à la BNS. De même, l'établissement des rapports par l'institution se fonde sur une loi spéciale. C'est pourquoi les dispositions susmentionnées du CO ne sauraient s'appliquer dans leur intégralité à la Banque nationale, des dérogations étant nécessaires.

L'établissement de rapports de durabilité par la BNS se base sur les normes internationales applicables en la matière, comme la Global Reporting Initiative (GRI) ou les recommandations du groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (Task Force on Climate-related Financial Disclosures, TCFD).

Le *Rapport de durabilité* est approuvé en deux étapes: en première instance par la Direction générale en sa qualité d'organe exécutif suprême, et en seconde instance par le Conseil de banque en vertu de la compétence résiduelle qui lui est attribuée par l'art. 42, al. 3, LBN.

RÉSUMÉ

La Banque nationale contribue de manière déterminante au développement durable de la Suisse en remplissant son mandat légal qui est d'assurer la stabilité des prix. Condition indispensable à la croissance et à la prospérité, la stabilité des prix permet en effet de conserver le pouvoir d'achat conféré par les salaires, les rentes et l'épargne. Elle contribue ainsi à favoriser la cohésion sociale. Pour être crédible et efficace, la politique monétaire requiert néanmoins un mandat légal qui soit clairement et étroitement défini.

Politique monétaire
et durabilité

Le chapitre «Normes et valeurs» décrit la culture d'entreprise telle qu'elle se reflète dans le Code de conduite et la Charte de la BNS. Ces documents témoignent de l'importance accordée à une gestion respectueuse et responsable du personnel et des ressources naturelles. La BNS crée ainsi les conditions lui permettant de remplir son mandat légal de manière responsable et exemplaire. En matière de compliance, son approche vise à faire en sorte que l'ensemble du personnel respecte aussi bien la lettre que l'esprit des prescriptions légales, réglementaires et internes ainsi que des normes et valeurs supérieures du Code de conduite.

Normes et valeurs

Il importe à la Banque nationale que ses fournisseurs de biens et de services reconnaissent les normes et valeurs qui sont les siennes. Ce prérequis, qui forme la base de partenariats équitables et empreints de confiance, permet d'éviter les risques de réputation susceptibles de découler des relations d'affaires. Ce chapitre expose la stratégie mise en place pour gérer les questions sociales liées aux processus d'achats. Au cours de l'année sous revue, la mesure principale prise par la BNS a été l'obligation formelle faite aux fournisseurs de livrer des indications contraignantes certifiant une activité commerciale durable, intègre et respectueuse de la loi. Les achats sont en outre assortis de critères d'adjudication destinés à prendre en compte des aspects liés à la durabilité pour les catégories de biens potentiellement critiques ou les projets de construction.

Collaboratrices et collaborateurs

Pour ce qui est de sa politique de placement, la Banque nationale respecte les normes et valeurs fondamentales de la Suisse. Elle n'acquiert pas d'actions ni d'obligations d'entreprises dont les produits ou les processus de production transgressent de manière flagrante des valeurs largement reconnues sur le plan sociétal. La BNS s'abstient par conséquent d'acheter des titres d'entreprises qui violent massivement des droits humains fondamentaux, qui causent de manière systématique de graves dommages à l'environnement, qui sont principalement actives dans l'extraction du charbon comme source d'énergie ou qui sont impliquées dans la fabrication d'armes condamnées sur le plan international. Le chapitre «Normes et valeurs» décrit plus en détail les critères d'exclusion.

Le chapitre «Collaboratrices et collaborateurs» décrit la responsabilité sociale que la Banque nationale assume en sa qualité d'employeur et les prestations qu'elle fournit à son personnel. En matière de ressources humaines, sa stratégie RH est axée sur une amélioration constante des compétences du personnel, des processus et des instruments. La garantie de l'égalité des chances et l'exclusion de toute discrimination constituent un autre élément important de cette stratégie. Les processus RH sont régulièrement révisés et optimisés.

La Banque nationale est convaincue que la diversité et l'inclusion l'aident à exercer son mandat tout en renforçant son attrait en tant qu'employeur. Cet attrait est encore accru par la possibilité de travailler au service de la collectivité. La Banque nationale offre des conditions de travail adaptées à notre époque et s'engage en faveur de la compatibilité entre vie professionnelle et vie privée.

La Banque nationale assume son devoir d'assistance en vue de protéger l'intégrité personnelle de ses collaboratrices et collaborateurs. Certifié ISO 37002, le système de signalement des infractions constitue dans cette optique un élément important. Les collaboratrices et collaborateurs peuvent y recourir via différents points d'alerte. En 2023, le système a été développé de manière à également permettre un signalement par des anciens membres du personnel, des candidates et candidats à un poste ainsi que des personnes travaillant pour les mandataires.

Le chapitre «Contribution sociétale» décrit la manière dont la Banque nationale transmet à la société ses connaissances économiques. La BNS attache une grande importance à la formation de la population dans ce domaine. Son engagement en la matière est très varié: il va d'une offre éducative dans les gymnases et les écoles à un cycle de conférences publiques intitulé Karl Brunner Distinguished Lecture Series, en passant par un centre d'information et de conférences sur le site de Zurich, le Forum BNS. En 2023, la Banque nationale a participé aux journées «Portes ouvertes dans la Berne fédérale», organisées pour les 175 ans de la Constitution fédérale afin de fournir des informations à un public intéressé. Quelque 5 000 personnes ont saisi cette occasion de jeter un coup d'œil dans les coulisses du bâtiment de la BNS situé Place fédérale 1.

Contribution sociétale

La Banque nationale réalise par ailleurs ses propres travaux d'analyse et de recherche en vue d'accomplir les tâches qui lui incombent. Elle en rend une partie accessible au public. Par ses activités de recherche, la BNS consolide et étend notamment le savoir disponible en interne dans l'optique de ses décisions de politique monétaire, tout en s'assurant que les connaissances de ses économistes demeurent à la pointe de la science. La Banque nationale organise en outre des conférences consacrées à la recherche. Elle favorise ainsi le dialogue scientifique et la diffusion d'un savoir économique spécialisé auprès des expertes et des experts. C'est ce même objectif que poursuit également le Centre d'études de Gerzensee, une fondation créée par la Banque nationale.

Les recommandations relatives aux aspects environnementaux et climatiques de la TCFD constituent la base du chapitre «Climat et environnement». Elles concernent la stratégie adoptée pour gérer ces aspects et abordent l'intégration de paramètres climatiques à la structure de gouvernance et à la gestion des risques ainsi que le recours à des chiffres repères écologiques et des objectifs liés aux changements climatiques.

Climat et environnement

Ce chapitre aborde deux axes prioritaires. Le premier concerne l'impact climatique et environnemental des activités opérationnelles de la Banque nationale ainsi que les mesures destinées à préserver les ressources. Le plan de transition élaboré au cours de l'année sous revue en constitue un élément central. La Banque nationale s'est fixé pour objectif de réduire d'au moins 50% d'ici 2030 (par rapport à l'année de référence 2017) les émissions de gaz à effet de serre (GES) résultant de sources directes ainsi que celles découlant de l'approvisionnement en énergie, et d'atteindre zéro émission nette d'ici 2050.

Le second axe prioritaire abordé porte sur les aspects climatiques des placements de la BNS. La Banque nationale vise, par sa politique de placement, principalement deux objectifs: d'une part, s'assurer de pouvoir à tout moment recourir à son bilan pour les besoins de la politique monétaire; d'autre part, essayer de maintenir à long terme la valeur des réserves monétaires. Dans cette optique, la politique de placement doit viser un degré élevé de liquidité et une large diversification. Cette dernière permet à la BNS de disposer de portefeuilles d'actions et d'obligations d'entreprises qui sont exposés aux divers risques à peu près dans la même mesure que l'ensemble des entreprises dans le monde, et qui reflètent ainsi les changements structurels de l'économie tels que la prise en compte accrue de la durabilité.

Conformément aux recommandations de la TCFD, le chapitre «Climat et environnement» expose une sélection d'indicateurs d'émissions pour les principales catégories de placements des réserves de devises. Pour les actions et les obligations d'entreprises, trois indicateurs sont présentés: les émissions totales de GES (*total carbon emissions*, TCE), l'empreinte carbone (EC) et l'intensité carbone moyenne pondérée (*weighted average carbon intensity*, WACI). Pour les obligations d'État, la Banque nationale se restreint en revanche au WACI, qui constitue la seule norme de calcul à s'être imposée pour cette catégorie de placements. Les indicateurs d'émissions relatifs calculés pour les différentes catégories de placements des réserves de devises présentent des valeurs comparables à celles de portefeuilles équivalents d'autres acteurs internationaux.

Par sa politique monétaire, la Banque nationale contribue de manière déterminante au développement durable de la Suisse. Son objectif premier consiste à garantir la stabilité des prix en tenant compte de l'évolution conjoncturelle. Dans le cadre de son mandat de politique monétaire, la BNS contribue également à la stabilité du système financier, garantit l'approvisionnement du pays en numéraire, et contribue au bon fonctionnement des systèmes de paiement sans numéraire.

La stabilité des prix occupe un rôle central pour deux raisons. D'une part, elle est une condition de la croissance et de la prospérité. Un contexte de prix stables permet aux ménages et aux entreprises de mieux planifier leurs dépenses et de faire plus rapidement et plus efficacement leurs choix économiques. Cela favorise l'épargne et l'investissement, la fondation et l'installation d'entreprises, et donc l'emploi ainsi que le développement de nouvelles technologies. De cette manière, la stabilité des prix contribue de façon déterminante à la compétitivité de l'économie du pays.

D'autre part, la stabilité des prix revêt une grande importance sociale. Elle permet de conserver le pouvoir d'achat conféré par les salaires, les rentes et l'épargne. Son rôle est donc décisif, en particulier pour les catégories sociales les plus faibles comme les ménages à revenus modestes ou les personnes à la retraite. La stabilité des prix permet d'éviter des effets de redistribution non souhaités et favorise la cohésion sociale.

En remplissant son mandat de politique monétaire, la Banque nationale contribue de manière significative à la robustesse de l'économie et de la société ainsi qu'au développement durable du pays. Cela aide d'autres acteurs à assumer à leur tour leurs tâches.

La Constitution fédérale et la LBN chargent la BNS de mener, en tant que banque centrale indépendante, la politique monétaire dans l'intérêt général du pays et de garantir la stabilité des prix. Ce mandat clair et étroitement défini constitue la base nécessaire pour une politique monétaire crédible et efficace. Il permet d'éviter les conflits d'objectifs et justifie l'indépendance de la Banque nationale. La BNS expose dans son *Compte rendu d'activité* la manière dont elle s'est acquittée de son mandat durant l'année écoulée.

2

Normes et valeurs

2.1 PRINCIPES

Charte Dans sa Charte, la Banque nationale affirme les normes et valeurs qui guident son action. Le professionnalisme, l'intégrité et la crédibilité en font partie. Ces valeurs reflètent la culture d'entreprise de la Banque nationale et forment la base d'une gestion respectueuse et responsable du personnel et des ressources naturelles. La Banque nationale crée ainsi les conditions lui permettant de remplir son mandat légal de manière responsable et exemplaire.

Par ses activités opérationnelles également, la BNS entend susciter la confiance et veiller à la bonne réputation de l'institution. Sa gouvernance garantit que l'organisation et les processus de l'entreprise sont axés sur l'accomplissement des tâches. Elle crée ainsi un environnement motivant pour ses collaboratrices et collaborateurs.

Code de conduite De par son mandat, qui consiste à mener la politique monétaire dans l'intérêt général du pays, la Banque nationale assume une responsabilité particulière. Le Code de conduite revêt donc une importance majeure. Dans l'exercice de leur activité professionnelle, les collaboratrices et collaborateurs sont tenus de respecter les lois déterminantes, les règles internes et les principes qui sont ancrés dans le Code de conduite afin de faire de la Banque nationale une institution qui inspire une confiance sans faille, aussi bien au public qu'à ses partenaires commerciaux. Concrètement, cela signifie que les collaboratrices et collaborateurs accomplissent leurs tâches avec professionnalisme, se comportent respectueusement, traitent les informations de manière responsable et utilisent les ressources avec parcimonie.

2.2 COMPLIANCE

Approche en matière de compliance La compliance fait partie intégrante d'une bonne gestion et est considérée comme une tâche de conduite. À la Banque nationale, elle ne se limite pas au respect des dispositions légales, réglementaires ou internes. Elle est également intégrée à la gestion globale des risques et au système de contrôle interne. La Banque nationale adopte une approche prenant en compte l'ensemble des niveaux hiérarchiques et des unités d'organisation (UO), en impliquant l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs. Cette approche a vocation à prévenir les cas de non-conformité et à définir la marche à suivre si des formes de non-respect des dispositions sont détectées.

L'UO Compliance conseille et assiste la Direction de la Banque, les unités organisationnelles ainsi que les collaboratrices et collaborateurs dans le respect de la Charte, du Code de conduite et des règlements correspondants de la BNS ainsi que dans l'identification, l'évaluation et la surveillance des risques de compliance.

En relation avec le contrôle du respect des règles de compliance, la Banque nationale mise sur une culture empreinte de transparence, de clarté et de responsabilité. Par des dispositions claires, elle veille à ce que l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs connaissent et comprennent leur rôle et leurs responsabilités dans ce processus. L'étendue des responsabilités de chaque collaboratrice et collaborateur dépend de la fonction occupée. L'UO Compliance procède annuellement à une estimation des risques de compliance et met sur pied un programme d'activités axé sur les risques, qu'elle soumet ensuite à la Direction de la Banque et au Conseil de banque pour approbation.

Les conseils et les formations qui sont dispensés aux collaboratrices et collaborateurs de tout niveau ainsi qu'à la Direction de la Banque jouent un rôle important dans la promotion d'une culture visant à prévenir les cas de non-conformité. À cela s'ajoutent des contrôles relatifs aux domaines de spécialité et à la conduite du personnel ainsi qu'un vaste ensemble de directives et d'instructions de travail régulièrement mises à jour et des solutions informatiques modernes de soutien aux processus.

Prévenir les cas de non-conformité

Les infractions contre des dispositions légales, réglementaires ou internes ne sont pas tolérées. Le Code de conduite, en particulier, doit en tout temps être respecté, à la lettre et dans l'esprit, par toutes les personnes assumant des fonctions de direction ou de conduite du personnel ainsi que par l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs. Le constat d'une infraction peut entraîner des mesures disciplinaires, des sanctions en application du droit du travail ou des sanctions pénales.

Réagir aux cas de non-conformité

L'UO Compliance établit en temps opportun des rapports destinés aux différents niveaux hiérarchiques. Ces derniers s'adressent à la Direction de la Banque et au Conseil de banque. Ces rapports font le point de la situation en matière de compliance, en indiquant les éventuelles infractions substantielles aux règles de comportement.

2.3 ENJEUX DE L'ANNÉE SOUS REVUE EN MATIÈRE DE COMPLIANCE

Stratégie visant à empêcher la corruption

Le respect des normes usuelles dans la branche et des obligations de diligence lors de l'accomplissement du mandat légal de la Banque nationale constitue la base d'une culture d'entreprise intègre et respectueuse des règles. Il est l'expression d'une bonne gestion et contribue à protéger la réputation de la BNS. Cela comprend aussi des mesures visant à empêcher la corruption.

Offre et acceptation de gratifications

Au cours de l'année sous revue, l'UO Compliance a remanié en profondeur la directive générale relative à l'offre et à l'acceptation de gratifications et renforcé les mesures qui avaient été prises dans ce domaine. Cette directive stipule que la BNS ne tolère aucun manque de transparence dans les relations professionnelles des collaboratrices et collaborateurs, ni généralement aucun abus d'une position de confiance. Les membres du personnel doivent également éviter toute situation pouvant donner lieu à un conflit d'intérêts ou créer des liens de dépendance inappropriés. Si des collaboratrices et collaborateurs ou des tiers offrent ou acceptent des gratifications, il peut y avoir un risque de corruption. La directive générale remaniée apporte une contribution importante à la prévention de la corruption au sein de la BNS.

2.4 PRISE EN COMPTE DES NORMES ET VALEURS LORS DES ACHATS

Dans le cadre des achats destinés à son fonctionnement, la BNS prend en compte ses normes et valeurs ainsi que des aspects relatifs au développement durable. Elle suit les principes ancrés dans sa Charte en observant des critères économiques, écologiques et sociaux dans les processus d'acquisition, en évitant les conflits d'intérêts et en garantissant l'égalité de traitement et l'intégrité dans ses relations d'affaires.

Charte

Le Service spécialisé en charge des achats est responsable des processus d'acquisition et soutient la ligne hiérarchique dans les projets d'acquisitions. Les tâches concernées englobent la définition de règles normatives, la mise à disposition d'instruments, la formation des différents groupes cibles internes, l'enregistrement correct des commandes et des livraisons dans le système d'achat, l'assurance qualité ainsi que le développement de l'ensemble du processus régissant les achats.

Organisation des achats

De par le mandat dont elle est investie, la Banque nationale assume une responsabilité particulière. Pour accomplir ce mandat, elle doit être perçue comme une institution qui inspire une confiance sans faille. La BNS accorde donc une grande importance à ce que ses fournisseurs de biens et de services reconnaissent les mêmes normes et valeurs supérieures qu'elle. Cette base commune garantit un partenariat équitable, empreint de confiance et s'inscrivant sur le long terme, et permet d'éviter les risques de réputation susceptibles de découler des relations d'affaires.

Normes et valeurs pour des relations d'affaires basées sur la confiance

Mise en place dans le cadre des achats de la Banque nationale, la stratégie pour une gestion responsable des questions sociales comprend deux éléments. Premièrement, les collaboratrices et collaborateurs impliqués dans les processus d'achat doivent assumer leurs responsabilités de manière objective et indépendante, en faisant abstraction de leurs intérêts particuliers éventuels et en agissant en tout temps exclusivement en fonction des intérêts de la BNS. Ancrée dans la Charte de la Banque nationale, cette disposition est garantie par la mise en œuvre de l'approche en matière de compliance. Deuxièmement, la BNS oblige formellement ses fournisseurs à lui livrer des indications contraignantes certifiant une activité commerciale durable, intègre et respectueuse de la loi.

Stratégie de gestion des questions sociales

**Déclaration à remplir
par les fournisseurs**

Au cours de l'année sous revue, la Banque nationale a mis en place une déclaration à remplir par les fournisseurs. Elle a pu ainsi harmoniser les solutions existantes à l'échelle de la Banque. Par cette déclaration, les fournisseurs doivent certifier expressément qu'ils prennent des mesures de prévention et de lutte contre la corruption, qu'ils ne pratiquent aucune forme de corruption, qu'ils évitent ou dénoncent les conflits d'intérêts, qu'ils ne concluent pas des accords susceptibles de limiter la concurrence, qu'ils respectent les droits humains et les droits du travail, qu'ils protègent les enfants de toute exploitation sociale ou économique et qu'ils respectent les normes sectorielles en vigueur concernant l'environnement et la durabilité. La déclaration s'applique à chaque appel d'offres et à partir de certaines valeurs seuils dans les procédures de gré à gré. Il est ainsi possible de couvrir 90% du volume des achats de la BNS saisis dans le système et de réduire fortement les risques de réputation. Le taux de couverture sera calculé chaque année à partir de 2024.

**Aspects liés à la durabilité
comme critères
d'adjudication**

Dès 2006, la Banque nationale a introduit des critères d'évaluation des fournisseurs, applicables notamment aux achats de matériel informatique, aux travaux de construction, aux fournitures de bureau ou aux vêtements professionnels. Il s'agit notamment de clarifier si les fournisseurs disposent de systèmes de gestion dans le domaine de l'environnement et du développement durable, s'ils ont formulé des objectifs environnementaux et sociaux et si la part d'apprenties et d'apprentis dans leurs effectifs est élevée. Les projets de construction sont en outre réalisés conformément aux directives de construction écologique au sens du Code des frais de construction (Eco-CFC), qui prévoit notamment l'utilisation de matériaux respectueux de l'environnement.

2.5 PRISE EN COMPTE DES NORMES ET VALEURS DANS LA GESTION DES TITRES D'ÉMETTEURS PRIVÉS

Pour la gestion des titres d'émetteurs privés, la Banque nationale prend aussi en compte des aspects non financiers. Elle renonce ainsi, en raison de son rôle particulier vis-à-vis du secteur bancaire, à acquérir des actions de banques d'importance systémique de quelque pays que ce soit. Elle respecte par ailleurs les normes et valeurs fondamentales de la Suisse dans le cadre de sa politique de placement. Elle n'acquiert pas d'actions ni d'obligations d'entreprises dont les produits ou les processus de production transgressent de manière flagrante des valeurs largement reconnues sur le plan sociétal. Elle s'abstient par conséquent d'acheter des titres d'entreprises qui violent massivement des droits humains fondamentaux, qui causent de manière systématique de graves dommages à l'environnement ou qui sont impliquées dans la fabrication d'armes condamnées sur le plan international.

Aspects non financiers de la gestion des titres d'émetteurs privés

La BNS entend par armes condamnées sur le plan international les armes biologiques, les armes chimiques, les armes à sous-munitions et les mines antipersonnel. Sont également exclues les entreprises impliquées dans la fabrication d'armes nucléaires pour d'autres pays que les cinq puissances nucléaires légitimes selon le traité des Nations Unies sur la non-prolifération des armes nucléaires (Chine, États-Unis, France, Royaume-Uni et Russie). Par entreprises causant de manière systématique de graves dommages à l'environnement, la BNS entend les entreprises dont les processus de production polluent systématiquement par exemple les cours d'eau ou les sols, nuisent massivement à la biodiversité, ou dont le modèle commercial repose principalement sur l'extraction du charbon comme source d'énergie. En revanche, les titres des entreprises qui produisent du charbon pour la fabrication d'acier, de même que ceux des conglomérats concernés, ne sont pas exclus.

Critères d'exclusion

Processus de mise en œuvre des critères d'exclusion

Pour déterminer les entreprises concernées, la Banque nationale fait régulièrement examiner l'ensemble de son univers de placement. Pour ce qui est des entreprises impliquées dans la fabrication d'armes condamnées, elle recourt à un prestataire externe spécialisé. Pour les entreprises dont l'activité principale est axée sur l'extraction du charbon, la Banque nationale utilise le classement établi par un fournisseur d'indices correspondants. Les entreprises concernées par les autres critères d'exclusion sont évaluées selon un processus en deux temps. La première étape comprend l'analyse et le traitement d'informations accessibles au public dans le but d'identifier les entreprises dont les activités répondent très probablement aux critères d'exclusion. La seconde étape consiste à évaluer en détail chaque entreprise ainsi identifiée afin de déterminer s'il faut l'exclure ou non. Pour toute décision concernant l'exclusion de certaines entreprises, la BNS se fonde sur la recommandation de prestataires externes spécialisés. En outre, elle réexamine régulièrement ses décisions.

Exercice des droits de vote

L'exercice des droits de vote attachés aux actions fait aussi partie des aspects non financiers de la gestion des titres d'émetteurs privés. La BNS se limite à exercer ses droits sur les points qui ont trait à la gouvernance d'entreprise. En effet, une bonne gouvernance contribue à long terme au développement positif de l'entreprise et donc des placements. La Banque nationale concentre son attention sur des entreprises européennes à moyenne ou à grande capitalisation et travaille à cette fin avec des prestataires externes. Pour ce faire, l'exercice des droits se base sur une directive interne de la BNS. La Banque nationale n'exerce pas ses droits de vote aux États-Unis. Les prestataires externes interprètent sur le plan technique les dispositions de la directive interne et les appliquent aux points soumis au vote des actionnaires lors des assemblées générales. La Banque nationale est en contact régulier avec les prestataires externes et surveille l'interprétation correcte de la directive.

3.1 STRATÉGIE RH

Par sa stratégie en matière de ressources humaines (stratégie RH), la Banque nationale veille à disposer en tout temps du nombre nécessaire de collaboratrices et collaborateurs qualifiés afin d'accomplir son mandat dans les meilleures conditions.

La Banque nationale se considère comme une organisation apprenante. Sa stratégie RH est axée sur une amélioration constante des compétences du personnel, des processus et des instruments. Une planification stratégique des besoins dans le domaine du personnel doit servir à identifier rapidement les compétences requises, à recruter les personnes correspondantes et à assurer en conséquence le développement de leurs aptitudes.

Organisation apprenante

La Banque nationale est un employeur attrayant et soucieux de sa responsabilité sociale. Une activité au service de la collectivité, des défis professionnels stimulants et des conditions de travail modernes sont autant d'atouts qu'elle a à offrir. La rémunération et les prestations accessoires sont conformes aux performances attendues et aux usages du marché. La Banque nationale assume sa responsabilité sociale d'employeur en respectant l'égalité des chances et en ne tolérant aucune atteinte à l'intégrité personnelle.

Employeur attrayant et soucieux de sa responsabilité sociale

La Banque nationale est une institution nationale dont l'activité couvre un vaste champ. À ce titre, elle attache une grande importance à la diversité. Ainsi, elle affirme son engagement en faveur des différentes dimensions de la diversité, qui occupe une place centrale dans sa stratégie RH.

Importance de la diversité

La stratégie de diversité de la BNS repose sur trois éléments. Premièrement, la diversité du personnel est garantie avant tout par le respect systématique des principes d'égalité des chances et de non-discrimination. Deuxièmement, des mesures levant les obstacles tant structurels que culturels peuvent aussi favoriser la diversité. Troisièmement, les groupes sous-représentés sont renforcés grâce à des mesures ciblées.

Égalité salariale

La Banque nationale entend rémunérer l'ensemble du personnel sur la base de la fonction assumée et de la performance, et donc notamment sans établir de distinction de genre. Régulièrement, des analyses de salaires sont effectuées. Basées sur la définition et sur l'évaluation des fonctions, elles visent à garantir une rémunération en adéquation avec la fonction occupée. Le modèle standard d'analyse de la Confédération, le logiciel Logib, permet d'analyser régulièrement l'égalité salariale entre femmes et hommes.

La Banque nationale a effectué une analyse de l'égalité des salaires déjà en 2021, conformément à ce que prescrit la loi. Elle en a publié les résultats dans le *Rapport de gestion* et le *Rapport de durabilité 2022*. Il est ressorti de cette analyse que la Banque nationale respectait l'égalité salariale entre femmes et hommes. La BNS a donc reçu le label We Pay Fair du Centre de compétence de la Diversité et de l'Inclusion (CCDI) de l'Université de Saint-Gall, ainsi que le label de qualité pour les banques du Centre de partenariat social pour l'égalité salariale dans les banques (CeParEB).



Employer branding

Le projet *Employer branding* a été clôturé à la fin de l'année 2022. Il a notamment donné lieu à une proposition de valeur employeur (*employer value proposition*, EVP).

Au cours de l'année, des objectifs concrets ont été définis et un programme fondé sur l'EVP a été mis au point pour de futures campagnes auprès des hautes écoles. Dans ce cadre, une première série de mesures a déjà été mise en œuvre afin que la BNS soit représentée dans des salons universitaires de toutes les régions linguistiques du pays.

Pour ce qui est de l'attrait en tant qu'employeur, une enquête annuelle a été menée par la société Universum auprès de plus de 10 000 étudiantes et étudiants. Il en ressort que la Banque nationale se place au cinquième rang sur 100 dans les filières économiques, à la 19^e place sur 100 en informatique et à la sixième sur 30 dans le domaine juridique.

La proposition de valeur employeur de la Banque nationale

La Banque nationale suisse agit dans l'intérêt général du pays. Nous œuvrons ensemble pour accomplir un mandat unique, contribuant ainsi de manière déterminante à la création de conditions-cadre optimales pour l'économie et la population du pays.

Nous identifions les enjeux suffisamment tôt et les abordons avec un grand professionnalisme et un savoir-faire diversifié. Nous élaborons des solutions ensemble en faisant preuve d'engagement, d'ouverture et de flexibilité.

Notre environnement de travail met l'accent sur la diversité, la collégialité et le respect mutuel. Nous encourageons l'acquisition de connaissances à tout âge et un sens aigu de la performance.

La conduite du personnel est un facteur fondamental du succès à long terme d'une organisation. Il convient à cet effet que les responsables hiérarchiques disposent des compétences requises. La culture d'encadrement de la Banque nationale repose sur trois éléments essentiels: une communication ouverte, la confiance et l'estime. La reconnaissance de la performance et le feed-back mutuel forment la base d'un perfectionnement permanent des compétences. L'amélioration de l'encadrement du personnel est également un enjeu récurrent.

**Importance de la conduite
du personnel**

3.2 EFFECTIFS

Les collaboratrices et collaborateurs, actuellement au nombre de 999, constituent la base permettant à la Banque nationale d’accomplir son mandat. Leurs domaines de formation sont principalement l’économie, le secteur bancaire, l’informatique, le droit, les sciences politiques, la logistique et la technique ou le commerce.

La moyenne d’âge des collaboratrices et collaborateurs est d’environ 46 ans, ce qui est relativement élevé par rapport aux autres entreprises. Elle s’explique par l’ancienneté, qui est à peu près de onze ans en moyenne, et par l’âge d’entrée en service, lui aussi supérieur à la moyenne, une caractéristique propre aux institutions qui emploient une grande part de personnes au bénéfice d’une formation universitaire. La part de collaboratrices et collaborateurs titulaires d’un diplôme d’une université ou d’une école polytechnique fédérale est de 49,2%. Parmi eux, un bon tiers est titulaire d’un doctorat. La part de personnes diplômées d’une haute école spécialisée (HES), d’une école supérieure ou ayant achevé une formation professionnelle supérieure est de 31%.

Les femmes représentent près d’un tiers des effectifs de la BNS. Fin 2023, leur proportion au niveau de la direction s’élevait à 17,1%. Elles sont surtout représentées dans des fonctions de soutien à la conduite et dans les domaines économiques. En revanche, elles sont nettement moins nombreuses dans l’informatique et la sécurité. D’autre part, les collaboratrices et collaborateurs de nationalité suisse ont pour langue maternelle l’allemand (84,5%), le français (6,5%), l’italien (3,2%) et le romanche (0,2%). En outre, 5,6% ont une langue maternelle qui n’est pas l’une des quatre langues nationales. Les personnes de nationalité étrangère représentaient 11,6% des effectifs fin 2023.

DEGRÉ DE FORMATION

Parts en %



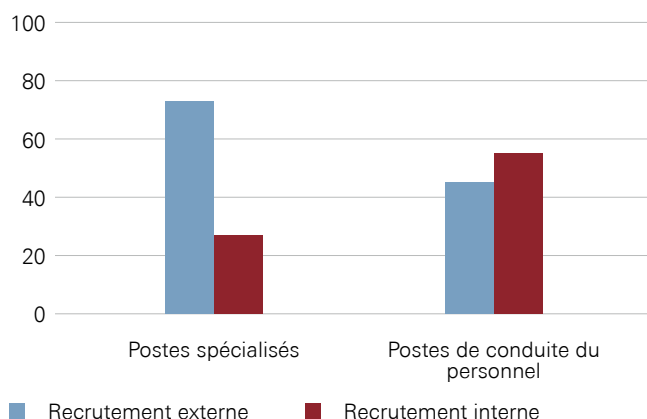
- Sans formation professionnelle **1,5%**
- Formation professionnelle **18,2%**
- Formation professionnelle supérieure, école supérieure **18,1%**
- Haute école spécialisée, haute école pédagogique **12,9%**
- Université, EPF **32,2%**
- Doctorat **17,0%**

Effectifs: 999 personnes.

État: fin 2023; source: BNS.

RECRUTEMENT INTERNE OU EXTERNE

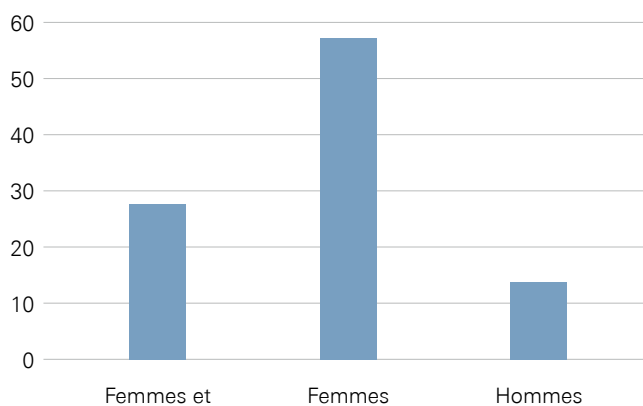
En %



État: fin 2023; source: BNS.

PERSONNES TRAVAILLANT À TEMPS PARTIEL

En %



État: fin 2023; source: BNS.

La Banque nationale offre aux collaboratrices et collaborateurs qui présentent le potentiel nécessaire la possibilité d’embrasser une carrière de manager ou de spécialiste. Pour pourvoir les postes correspondants, elle choisit les personnes offrant les capacités requises et faisant preuve des dispositions souhaitées. Une part importante des postes vacants peut être pourvue en interne, ce qui favorise la mobilité au sein de l’entreprise. En 2023, environ 55% des postes de conduite et à peu près 27% des postes de spécialistes ont pu être pourvus de cette manière.

Possibilités de carrière, quels que soient les modèles de temps de travail

La Banque nationale offre à ses collaboratrices et collaborateurs, quel que soit leur modèle de temps de travail, des conditions flexibles leur permettant de progresser sur le plan professionnel. Les postes sont en principe mis au concours avec un taux d’occupation compris entre 80% et 100%. Environ un quart des postes vacants ont été pourvus à temps partiel durant l’année sous revue. Conformément à la pratique de l’Office fédéral de la statistique (OFS), le taux d’occupation considéré comme partiel doit être inférieur à 90%.

En 2023, 59,4% des femmes assumant une fonction de cadre étaient engagées à temps partiel. Pour ce qui est de leurs homologues masculins, ce pourcentage s'inscrivait à quelque 16%. Au sein de la direction de la Banque nationale, la part des collaboratrices travaillant à temps partiel s'élevait à 35%, contre 11% pour leurs homologues masculins.

3.3 DÉVELOPPEMENT DU PERSONNEL

Le perfectionnement systématique et prospectif des compétences est indispensable pour relever au mieux les défis actuels et futurs. Ceci permet également de maintenir l'employabilité et la performance des collaboratrices et collaborateurs.

Formation initiale et continue

Les collaboratrices et collaborateurs de la BNS ont accès à une large offre de formation et de perfectionnement dispensée en interne. Cela inclut des domaines comme la conduite du personnel, l'auto-leadership, la communication, la gestion de projet, les méthodes de travail et la gestion du temps ainsi que les techniques de présentation et les compétences en la matière, sans oublier les langues et les sujets liés à la santé. En fonction des besoins et de l'actualité, des formations ciblées sont aussi proposées dans d'autres domaines spécifiques. Le domaine retenu pour l'année sous revue était la gestion d'une charge de travail élevée.

Pour des raisons liées à la gouvernance d'entreprise, les collaboratrices et collaborateurs de la BNS doivent être rapidement informés des règles générales découlant de lois, de directives ou de règlements, et les connaissances ainsi transmises doivent être régulièrement mises à jour. Actualisée en 2023, l'approche de la BNS en matière d'exercices pratiques a pour vocation de transmettre les informations à connaître et les savoirs requis, de sensibiliser à des sujets spécifiques et de permettre d'acquérir l'assurance nécessaire dans la gestion et la mise en application des mesures concernées. Cela doit permettre de prévenir ou de réduire efficacement les risques.

Le programme Career Essentials SNB pose une base essentielle des mesures de développement du personnel. Il permet aux personnes intéressées de développer des compétences déterminantes pour réussir leur carrière professionnelle. Au cours de l'année sous revue, 44 personnes ont achevé le programme avec succès. Ce programme sert en outre de base à deux certificats d'études avancées (CAS).

La conduite du personnel est un enjeu qui revêt une grande importance au sein de la BNS. Dans cette optique, le CAS HES in leadership SNB vise surtout à développer des compétences de conduite fondamentales et à permettre aux responsables hiérarchiques de se pencher sur leur rôle. En plus de traiter les processus de gestion et les instruments de conduite, cette formation approfondit des sujets importants comme la communication ou la gestion des changements et des conflits. Il s'agit d'une formation réservée aux personnes exerçant des tâches de conduite. Au cours de l'année sous revue, 14 personnes ont achevé cette formation avec succès.

Le CAS HES in Future Expert Skills SNB s'adresse quant à lui à des spécialistes. Cette formation comprend plusieurs modules et permet ainsi aux participantes et participants de se perfectionner dans certains domaines qui sont importants pour leur situation professionnelle actuelle et pour leur carrière. La première promotion compte actuellement sept personnes.

À travers ces deux CAS, la BNS est en mesure de proposer aux participantes et participants une formation continue certifiée, sanctionnée par un diplôme reconnu officiellement.

En plus de cela, il est crucial que les personnes assumant une fonction de conduite se voient proposer des offres personnalisées, en fonction de leur situation et de leurs besoins. Outre les offres internes ou externes de formation et de perfectionnement, cela englobe notamment, pour les responsables hiérarchiques, la participation à des groupes d'échange, du coaching personnel ou le recours à des prestations externes de conseil en matière de processus. L'objectif est de soutenir les projets impliquant des changements ou les mesures de développement des équipes.

La Banque nationale permet à des jeunes gens d'effectuer un apprentissage commercial (dans le domaine bancaire ainsi que dans les services et l'administration) ou informatique (exploitation et infrastructure, développement d'applications, opératrice ou opérateur ICT). Au cours de l'année sous revue, sept apprenties ou apprentis, ainsi que quatre personnes effectuant un stage obligatoire en informatique ont achevé leur formation de base à la BNS.

Apprentissage

En août 2023, huit jeunes gens ont débuté leur formation à la BNS. Parmi ces personnes, quatre ont commencé un apprentissage de commerce. Il s'agit de la première classe d'âge à expérimenter les nouvelles dispositions suisses faisant suite à la réforme de la formation commerciale initiale. Cette réforme vise principalement à mettre à jour le contenu des formations, à renforcer leur orientation pratique et à y promouvoir des compétences clés. Il s'agit d'améliorer l'adéquation entre les contenus transmis à l'école professionnelle, les connaissances ayant trait aux activités opérationnelles et les savoirs spécifiques à chaque branche. Cela implique de remanier la planification des présences sur place, d'actualiser les connaissances des personnes dispensant des formations pratiques et de professionnaliser l'évaluation obtenue au terme de la formation.

Stages

Les jeunes diplômées et diplômés d'une haute école pouvant faire valoir de bonnes performances ont pour leur part la possibilité d'acquérir de l'expérience professionnelle en effectuant un stage à la Banque nationale. Les stagiaires soutiennent le travail de la BNS dans différents domaines. L'expérience montre qu'un bon nombre d'entre eux se voient proposer ultérieurement un contrat à durée indéterminée à la Banque nationale. Fin 2023, la Banque comptait 55 stagiaires, dont un tiers de femmes.

3.4 CONDITIONS DE TRAVAIL

La Banque nationale offre des conditions d'engagement, mais aussi des conditions d'ensemble permettant aux collaboratrices et collaborateurs de tous les échelons hiérarchiques ainsi qu'aux personnes assumant des fonctions de conduite de mettre à profit leurs compétences opérationnelles de manière ciblée, avec efficacité et motivation, en accord avec le mandat de la BNS.

Contribution de la Commission du personnel

Les conditions de travail sont examinées régulièrement et adaptées lorsque cela est nécessaire. La Commission du personnel joue un rôle important dans ces deux tâches. En plus de s'engager en faveur des collaboratrices et collaborateurs, elle participe à la définition des conditions de travail conformément aux dispositions dont elle fait l'objet (Règlement concernant la participation). La Commission du personnel favorise également le dialogue entre les organes de direction de la Banque et les collaboratrices et collaborateurs. À cette fin, un échange bisannuel permet d'aborder les requêtes soumises et de suivre leur traitement. Les membres de la Commission du personnel sont élus par les collaboratrices et collaborateurs pour une durée de quatre années.

Conformément à la réglementation en matière de télétravail mise en œuvre en 2022, les responsables hiérarchiques peuvent convenir avec leurs collaboratrices et collaborateurs, dans un cadre défini, de la part du travail effectué à domicile. En sont exclues les activités qui requièrent une présence sur place pour des raisons liées à l'exploitation ou à la sécurité.

Télétravail

Les synergies entre les activités réalisées sur place et le télétravail permettent une meilleure compatibilité entre vie professionnelle et vie privée. La possibilité d'occuper un poste à temps partiel et le modèle de temps de travail annualisé participent également à renforcer un tel équilibre. Ainsi, les collaboratrices et collaborateurs peuvent, dans une certaine mesure, tirer parti des fluctuations de la charge de travail pour remplir aussi bien leurs obligations professionnelles que leurs engagements privés.

Compatibilité entre vie professionnelle et vie privée

À la Banque nationale, la gestion de la santé au sein de l'entreprise vise à permettre aux collaboratrices et collaborateurs de préserver leur organisme et donc aussi de rester performants à long terme. Pour ce faire, la BNS propose, d'une part, une vaste gamme de mesures préventives telles que des bilans de santé, le vaccin contre la grippe, des postes de travail ergonomiques ou encore une contribution financière annuelle à la promotion individuelle de la santé. D'autre part, les collaboratrices et collaborateurs peuvent également participer à des webinaires, des séminaires et des formations sur des enjeux liés à leur santé, ou devenir membres du Club de sport de la BNS et profiter ainsi de diverses activités.

Gestion de la santé au sein de l'entreprise

En 2023, l'accent a été mis en particulier sur la gestion d'une charge de travail élevée. Lors de séminaires, les collaboratrices et collaborateurs ont bénéficié de conseils pratiques visant à augmenter leur résistance au stress. Des séminaires destinés aux responsables hiérarchiques ont en outre permis d'aborder l'influence de l'encadrement sur les performances et sur la santé des collaboratrices et collaborateurs. La BNS permet désormais aussi aux membres de son personnel de se faire conseiller par des prestataires externes pour réduire leur stress.

Alimentation saine et durable	En accordant une grande importance aux produits régionaux, de saison, issus de modes de production durables, le restaurant du personnel de Zurich propose des menus préparés selon les directives de la Société suisse de nutrition. Celui de Berne est quant à lui demeuré fermé en raison des travaux de rénovation entrepris dans le bâtiment du Kaiserhaus.
Responsabilité sociale	L'offre individuelle de soutien (<i>case management</i>) entend garantir des conditions optimales en cas de maladie ou d'accident, en vue d'un retour rapide au travail. En outre, les personnes qui rencontrent des problèmes d'ordre privé ou professionnel bénéficient d'un service de conseil social externe, anonyme et gratuit. L'offre en la matière a été élargie aux collaboratrices et collaborateurs aidant des proches.
Prévoyance professionnelle	La BNS offre à ses collaboratrices et collaborateurs une prévoyance professionnelle attrayante. Les services fournis par la Caisse de pensions comprennent non seulement une forte protection contre les risques de décès et d'invalidité, mais aussi des prestations de vieillesse étendues après le départ à la retraite. Ils offrent également une sélection d'options en matière de plan d'épargne et de prestations de vieillesse. Financièrement viable et dotée d'une capitalisation solide, la Caisse de pensions est en mesure d'honorer ses engagements envers les personnes assurées et les bénéficiaires de rentes.
Bénévolat	La Banque nationale soutient l'engagement et les compétences sociales de ses collaboratrices et collaborateurs, en mettant à leur disposition un jour de travail par an pour des activités bénévoles. Les personnes intéressées peuvent choisir une institution auprès de laquelle effectuer une activité parmi celles proposées dans toute la Suisse via une plate-forme.

CHIFFRES CLÉS RELATIFS AUX COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de collaboratrices et collaborateurs ¹	934	950	950	979	999
Nombre de postes en équivalents plein temps ¹	855,2	870,8	868,6	891,3	910
Femmes (en %)	31,8	31,5	31,8	32,2	32,0
Hommes (en %)	68,2	68,5	68,2	67,8	68,0
Taux de fluctuation ² (en %)	4,4	3,1	3,3	3,4	2,4
Femmes	5,1	3,4	2,7	3,9	3,1
Hommes	4,1	3,0	3,5	3,2	2,1

Santé et sécurité au travail

Jours d'absence par personne	5,2	4,7	5,7	7,1	6,7
Pour cause de maladie	4,5	4,0	4,6	6,6	5,8
Pour cause d'accident (professionnel et non professionnel)	0,7	0,7	1,1	0,5	0,9

Formation et perfectionnement

Nombre moyen de jours de formation ou de perfectionnement par personne	3,8	0,9	1,7	2,0	1,5
Coûts de formation par personne (en francs)	2 164	1 627	2 086	1 930	2 040
Taux de formation et de perfectionnement (au moins une formation par année, en %)	45,9	21,9	33,2	37,9	32,3

Promotion de la relève

Apprenties ou apprentis (de commerce et en informatique)	22	24	23	24	21
Stagiaires de niveau universitaire	34	32	44	51	55

Diversité

Taux de personnes à temps partiel ³ (en %)	26,0	26,1	27,2	28,6	27,7
Femmes	54,9	54,8	58,9	58,7	57,2
Hommes	12,6	12,9	12,3	14,3	13,8
Proportion de femmes assumant une fonction de cadre (en %)	26,0	26,9	28,3	30,4	30,2
Proportion de femmes au sein de la direction (en %)	18,4	17,6	17,7	17,1	17,1
Moyenne d'âge	45,2	45,2	45,6	45,7	46,4
Moyenne d'ancienneté (en années)	9,8	9,8	10,2	10,1	10,8
Taux d'attribution de postes en interne ⁴ (en %)	55,1	35,2	35,2	26,3	32,4
Part des personnes n'ayant pas la nationalité suisse (en %)	11,9	11,6	11,8	10,9	11,6
Bénévolat (nombre de personnes)	22	0	4	18	31

1 Effectifs permanents enregistrés le 31 décembre, à savoir l'ensemble du personnel fixe, y compris auprès du Fonds monétaire international (FMI) et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ainsi que du Pôle d'innovation de la Banque des Règlements Internationaux (BRI), mais hors apprenties et apprentis.

2 Le taux de fluctuation est indiqué en termes nets: total des départs, sans les retraites ni les décès.

3 Conformément à la pratique de l'Office fédéral de la statistique (OFS), le taux d'occupation considéré comme partiel doit être inférieur à 90%.

4 Part des postes vacants pourvus en interne.

3.5 PROTECTION DE L'INTÉGRITÉ DES COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS

Devoir d'assistance

La Banque nationale accorde une grande importance à son devoir d'assistance. Elle pratique ainsi une gestion responsable, propose conseil et soutien aux collaboratrices et collaborateurs en situation difficile, met en œuvre des mesures d'offre individuelle de soutien et de gestion de la santé au sein de l'entreprise et garantit une protection contre toute atteinte à l'intégrité personnelle.

Gestion des conflits

Pour ce qui est des atteintes à l'intégrité, il est important d'en favoriser la prise de conscience et d'en faire ressortir le lien avec les conflits au travail. Comme les conflits non résolus peuvent favoriser des atteintes à l'intégrité, leur gestion revêt également un rôle central dans les mesures d'information et de formation. Les Ressources humaines accompagnent et soutiennent les collaboratrices et collaborateurs dans la résolution des conflits.

Processus RH

Afin de garantir l'égalité des chances et d'exclure toute discrimination, les processus RH font régulièrement l'objet d'examens et d'adaptations. Des critères prédéfinis, transparents et objectifs sont systématiquement utilisés comme base de décision pour l'ensemble d'entre eux. Pour ce qui est des processus d'engagement et de promotion, ils prennent en compte différents points de vue afin d'accroître la diversité des perspectives.

3.6 SYSTÈME DE SIGNALEMENT DES INFRACTIONS

Système de signalement

La BNS garantit par sa gouvernance que l'organisation et les processus sont axés au mieux sur l'accomplissement des tâches. Il est toutefois impossible d'exclure les irrégularités. Certifié ISO 37002, le système de signalement permet d'annoncer des infractions soupçonnées, par l'intermédiaire de différentes cellules d'alerte ou via une plate-forme électronique garantissant l'anonymat.

En permettant de détecter des infractions potentielles et d'éventuelles failles réglementaires, ce système doit favoriser la prise de mesures appropriées et l'optimisation des processus et règlements.

Facilement accessible, le système de signalement offre à toutes les personnes impliquées un degré de protection élevé. Il est essentiel que l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs connaissent la raison d'être et le fonctionnement dudit système. À l'instar des principes de comportement, ce sujet est donc abordé lors des séminaires d'introduction, tout comme lors des formations en conduite du personnel.

Afin de sensibiliser le personnel à la problématique des infractions, des cas fictifs de signalement ont été présentés sur Intranet durant l'année sous revue. Les cas présentés étaient accompagnés de conseils sur le comportement à adopter et d'informations complémentaires.

Placé sous la responsabilité de l'UO Compliance, le traitement des signalements est soumis aux principes de confidentialité, de droits de la personnalité et de protection contre des représailles ainsi qu'aux prescriptions en matière de protection des données.

Le système utilisé pour les signalements a fait ses preuves. Au cours de l'année sous revue, 17 cas d'infractions potentielles ont été signalés. L'un d'entre eux a conduit à l'ouverture d'une enquête interne, qui était encore en cours fin 2023.

Désormais, la BNS offre aussi aux anciens membres de son personnel, aux personnes postulant au sein de la Banque nationale et aux collaboratrices et collaborateurs de fournisseurs ou de mandataires la possibilité de signaler des infractions par l'intermédiaire de canaux séparés.

La BNS évalue continuellement la pertinence, l'adéquation et l'efficacité du système de signalement. Les résultats sont intégrés dans le rapport destiné aux organes de direction.

Développement continu du système de signalement

4.1 FORMATION ÉCONOMIQUE

Transmission de connaissances économiques

La Banque nationale attache une grande importance à la formation de la population dans le domaine économique. Son engagement en la matière est très varié: il va d'une offre de formation dans les gymnases et les écoles à un cycle de conférences publiques intitulé Karl Brunner Distinguished Lecture Series, en passant par un centre d'information et de conférences sur le site de Zurich, le Forum BNS.

Iconomix, l'offre de formation destinée aux écoles

La Banque nationale a lancé son offre de formation Iconomix (www.iconomix.ch) en 2007. Elle promeut ainsi les connaissances économiques et financières de base dans notre pays. Cette offre s'adresse aux enseignantes et enseignants en sciences économiques et sociales du degré secondaire II (gymnases et écoles professionnelles). Il est fondamental de disposer de compétences économiques et financières pour trouver ses repères dans le monde complexe dans lequel nous vivons. À travers Iconomix, la BNS contribue de la sorte à diffuser un savoir utile dans la vie de tous les jours.

L'offre de formation est axée sur une approche active et dynamique: elle comporte notamment des jeux éducatifs, des simulations et des cas pratiques sur des principes et des concepts utiles pour comprendre de nombreuses situations économiques comme la division du travail et le commerce, le marché et les prix, la monnaie ou encore l'inflation. Iconomix aborde en outre des sujets d'actualité et des enjeux propres à notre époque, tels que la transformation numérique, le vieillissement de la population ou le changement climatique. Ces thèmes sont néanmoins avant tout abordés sous un angle économique. Par ailleurs, Iconomix dispense une formation financière de base. Cela inclut notamment des aspects financiers personnels, tels que la gestion de l'argent ou le recours aux services bancaires.

En 2023, environ 1 800 enseignantes et enseignants du degré secondaire II ont utilisé activement la plate-forme Iconomix, soit environ 42% du groupe cible. Ce dernier se compose des enseignantes et enseignants qui donnent des cours de sciences économiques et sociales. Iconomix est tout aussi bien utilisé et diffusé dans les trois principales régions linguistiques du pays.

À la fin de l'année 2023, Iconomix proposait 97 modules en français, en allemand, en italien et en anglais. Iconomix compile également des liens vers des ressources de tiers (articles, vidéos, sites Internet, portails de données, etc.) concernant des enjeux liés à l'actualité économique. Fin 2023, quelque 2 000 liens figuraient sur la plate-forme. Accessible gratuitement en ligne, celle-ci a compté 132 000 visiteurs uniques durant l'année sous revue. À cela se sont ajoutées 440 commandes de matériel d'enseignement (journaux pour classe, sets de jeu et brochures) par les enseignantes et enseignants. Par ailleurs, 19 événements destinés au corps enseignant ont eu lieu dans toute la Suisse et quelque 470 personnes y ont pris part.

Iconomix propose chaque année un dossier thématique sur un enjeu économique d'actualité. Celui de l'année scolaire 2023/2024 portait sur la Big Tech et le fonctionnement des marchés numériques. Un nouveau module a été lancé à ce sujet en français et en allemand, et deux Journées d'économie politique ont été organisées, l'une en Suisse alémanique et l'autre en Suisse romande. Le thème retenu pour l'année 2024/2025 est celui des inégalités, l'objectif étant d'en dresser un état des lieux et de formuler des perspectives.

CHIFFRES CLÉS CONCERNANT L'OFFRE DE FORMATION ICONOMIX

	2022	2023	Variation en %
Utilisation au degré secondaire II			
Nombre de personnes recourant activement à l'offre ¹	1 730	1 800	+4
Portée estimée ² (en %)	41	42	
Nombre de visites sur le site d'Iconomix	116 000	132 000	+14
Nombre de commandes de matériel d'enseignement ³	570	440	-23
Ressources didactiques pour le corps enseignant et les élèves			
Nombre de modules	100	97	-3
dont en FR/DE/IT/EN	34/41/18/7	34/38/19/6	
Modules soumis à un contrôle ⁴	26	31	+19
Formation et éducation: manifestations destinées au personnel enseignant			
Nombre d'événements dans toute la Suisse	18	19	+6
Estimation du nombre de participantes et de participants	440	470	+7

1 Iconomix considère comme personnes recourant activement à l'offre les enseignantes ou enseignants du degré secondaire II qui sont inscrits sur la plate-forme en ligne www.iconomix.ch et qui se sont connectés au moins une fois au cours d'une année civile. Tous les chiffres sont recueillis par la BNS et doivent être considérés comme des approximations.

2 La portée d'Iconomix est établie par le rapport entre les personnes recourant activement à l'offre et les quelque 4 200 enseignantes et enseignants du degré secondaire II qui donnent des cours en sciences économiques et sociales.

3 La baisse tient au fait que certains documents comme les journaux Iconomix ne sont plus publiés sur papier mais seulement en version numérique.

4 Selon le résultat du contrôle, un module est actualisé, remanié ou supprimé.

La Banque nationale dispose d'un centre d'information et de conférences, le Forum BNS. Situé au siège de Zurich, ce centre fournit aux visiteuses et visiteurs des renseignements sur la Banque nationale. Il propose également au public des services de documentation (bibliothèque et archives) et sert d'intermédiaire avec des spécialistes de la BNS.

Centre d'information et de conférences: Forum BNS au siège de Zurich

La Banque nationale accueille au Forum des classes d'élèves, des groupes d'étudiantes et d'étudiants ainsi que d'autres visiteurs pour des présentations sur l'histoire et les tâches de la BNS, de même que sur la série de billets de banque actuellement en circulation. En 2023, 25 groupes de ce type ont été accueillis. La Banque nationale y organise en outre des conférences, des séminaires, des ateliers et des rencontres avec des participantes et participants internes et externes. En 2023, le Forum a fait l'objet d'environ 930 réservations et accueilli quelque 5 000 visiteuses et visiteurs. Il sert aussi à l'organisation de divers événements virtuels.

La brochure *La Banque nationale suisse en bref* décrit sur une soixantaine de pages la manière dont la BNS remplit son mandat de politique monétaire et s'acquitte d'autres tâches essentielles. Cette publication, disponible en français, allemand, italien et anglais, aborde également l'organisation et les fondements juridiques de la Banque nationale ainsi que ses activités. Il est possible de se procurer la brochure gratuitement au format papier à l'adresse library@snb.ch, ou bien de la télécharger au format PDF sur le site Internet de la BNS (www.snb.ch).

Informations destinées au public

Par ailleurs, le site Internet de la BNS présente, dans la rubrique intitulée *Services et événements*, de nombreuses questions et réponses sur des sujets liés à la Banque nationale, qu'il s'agisse de la BNS en tant qu'entreprise ou de la mise en œuvre de la politique monétaire, ou encore des pièces de monnaie et des billets de banque. La Banque nationale répond également aux questions que les citoyennes et citoyens posent par écrit. Le nombre des réponses apportées s'est élevé à environ 475 durant l'année sous revue.

**Participation aux Portes
ouvertes dans la capitale
fédérale**

Dans le cadre des célébrations du 175^e anniversaire de la Constitution fédérale, la Banque nationale a participé aux «Portes ouvertes dans la capitale fédérale» le premier week-end de juillet 2023. Quelque 5 000 personnes ont ainsi saisi cette occasion de jeter un coup d'œil dans les coulisses du bâtiment de la BNS situé Place fédérale 1. Le temps d'un bref parcours, les visiteuses et visiteurs ont pu en apprendre davantage sur le mandat de politique monétaire de la BNS, sur le rôle de cette dernière en matière de stabilité des prix ou encore sur le cycle de vie des billets de banque. Au nombre des principales attractions figurait un véritable lingot d'or que le public pouvait soupeser.

Le vif intérêt suscité par cette journée augure de manière positive du succès que devrait rencontrer le centre d'accueil des visiteurs qui ouvrira dans le site rénové du Kaiserhaus, à proximité immédiate de la Place fédérale. À cet effet, la BNS a conclu un partenariat stratégique avec le Musée d'Histoire de Berne (BHM). Le Centre d'accueil des visiteurs devrait être opérationnel à l'automne 2025, pour la réouverture de l'ensemble du passage du Kaiserhaus. Le bâtiment du Kaiserhaus, qui appartient depuis 1971 à la Banque nationale, fait l'objet d'une mise en valeur sur le plan fonctionnel, architectural et artistique dans le cadre d'un chantier pluriannuel.

**Conférences et exposés
publics**

Dans le cadre d'exposés, les membres des organes de direction informent régulièrement le public sur la politique de la Banque nationale et les réflexions qui la sous-tendent. Outre les quatre conférences de presse trimestrielles, huit exposés ont ainsi été présentés en 2023. Au nombre des sujets abordés figuraient la BNS en tant que prêteur ultime, l'indépendance de la recherche et de la politique monétaire comme condition essentielle de la réussite de la Suisse, et la mise en œuvre de la politique monétaire sur fond de taux positifs et d'augmentation du bilan. Le texte des interventions est publié sur le site Internet de la BNS.

Les déléguées et délégués aux relations avec l'économie régionale sont chargés d'expliquer la politique de la Banque nationale au grand public en présentant des exposés face à des associations, des autorités locales et des instituts de formation. Une vingtaine de présentations de ce type sont effectuées tous les ans dans des gymnases et des hautes écoles spécialisées. Elles portent, entre autres, sur la situation économique actuelle, les conditions monétaires et la politique monétaire de la BNS. Comme chaque année, une classe d'élèves de gymnase et une classe d'école professionnelle suisses ont été invitées à l'Assemblée générale des actionnaires de la Banque nationale suisse, qui s'est tenue le 28 avril 2023 à Berne. L'une des classes venait de Bulle dans le canton de Fribourg et l'autre, de Baden en Argovie.

En 2016, la Banque nationale a lancé un cycle de conférences publiques afin de commémorer le centenaire de l'économiste suisse Karl Brunner (1916-1989). Intitulé Karl Brunner Distinguished Lecture Series, cet événement désormais annuel met à l'honneur des scientifiques dont les travaux revêtent une importance particulière pour la politique monétaire des banques centrales.

En 2023, l'invité d'honneur était Markus K. Brunnermeier. Professeur d'économie à l'Université de Princeton et directeur du Bendheim Center for Finance, il axe ses recherches sur les synergies entre les marchés financiers et la macroéconomie. Ses travaux concernent les bulles boursières et immobilières, les risques systémiques, les crises de liquidités et les monnaies numériques. Ils présentent une grande importance pratique pour la politique monétaire et la réglementation des marchés financiers.

En 2023, un nouveau volume de la collection *Karl Brunner Distinguished Lecture Series* a été publié aux éditions MIT Press. Il se base sur l'exposé donné en 2019 par Raghuram Rajan, professeur à l'Université de Chicago, qui fut chef économiste du FMI et gouverneur de la banque centrale d'Inde. Intitulé *Monetary Policy and Its Unintended Consequences*, ce texte porte un regard critique sur les mesures extraordinaires prises par les banques centrales à la suite de la crise financière de 2007/2008.

Publications

4.2 CONNAISSANCES SPÉCIALISÉES

La BNS détentrice d'un savoir spécialisé

La Banque nationale réalise ses propres travaux d'analyse et de recherche en vue d'accomplir les tâches lui incombant. Elle consolide et étend ainsi notamment les connaissances servant de base aux décisions de politique monétaire tout en s'assurant que ses spécialistes demeurent à la pointe du savoir.

Le public peut accéder à une partie des travaux de recherche de la Banque nationale dans des publications. Par ailleurs, la BNS organise des conférences scientifiques. Elle favorise ainsi la diffusion d'un savoir économique spécialisé auprès des expertes et des experts. C'est ce même objectif que poursuit le Centre d'études de Gerzensee, une fondation créée par la Banque nationale.

Conférences, publications spécialisées et charges d'enseignement

La Banque nationale organise régulièrement des conférences et des séminaires. Durant l'année sous revue, quatre conférences consacrées à la recherche ont eu lieu (cinq en 2022), auxquelles se sont ajoutés 41 séminaires de recherche et 16 séminaires Technology and Finance (respectivement 28 et 20 en 2022).

Les travaux de recherche et les études des économistes de la Banque nationale sont publiés dans les cahiers des séries SNB Working Papers et SNB Economic Studies ainsi que dans des revues spécialisées renommées. Le *SNB Research Report*, qui est publié chaque année sur le site de la Banque nationale, offre un aperçu des travaux de recherche actuels.

Des économistes de la BNS donnent des cours dans des universités suisses. Ces personnes transmettent ainsi leur savoir macroéconomique selon une approche pratique, mais aussi des connaissances spécialisées dans des domaines spécifiques comme la stabilité financière ou le marché monétaire. En 2023, les économistes de la BNS ont ainsi proposé 29 cycles de cours au total.

Créé en 1984 par la Banque nationale sous la forme d'une fondation, le Centre d'études de Gerzensee est dédié à la formation de spécialistes du secteur bancaire et d'économistes venant de Suisse et de l'étranger, mais aussi à la recherche universitaire et à l'échange scientifique. Il propose essentiellement des cours pour doctorantes et doctorants en économie et des formations de deux ou trois semaines destinées aux collaboratrices et collaborateurs de banques centrales étrangères. De plus, diverses conférences scientifiques ont lieu chaque année dans ses locaux.

Pendant l'exercice sous revue, six cours ont été dispensés au Centre d'études de Gerzensee à des collaboratrices et collaborateurs d'autres banques centrales. Des économistes de la BNS y ont participé en tant qu'enseignantes et enseignants. Ces cours ont été suivis par 159 personnes au total (un nombre à peu près identique à celui de 2022) provenant de 73 banques centrales.

Les cours pour doctorantes et doctorants (Swiss program for beginning doctoral students) se répartissent, quant à eux, sur treize semaines de formation et six jours d'examen; 32 participantes et participants ont achevé ce programme en 2022/2023. En 2023/2024, le cursus accueille 28 doctorantes et doctorants.

Les cours d'économie et de droit destinés aux doctorantes et doctorants avancés ainsi qu'aux membres de facultés (Advanced courses in economics et Courses in law and economics for doctoral students and faculty members) se sont échelonnés sur huit semaines. Au total, 149 personnes y ont participé.

Enfin, le Centre d'études de Gerzensee a accueilli six conférences scientifiques consacrées à différents thèmes, auxquelles 278 personnes ont assisté.

Pour la première fois, le Centre d'études de Gerzensee a réuni quelque 80 spécialistes ayant participé les années passées à des cours de banques centrales. L'événement s'est tenu en ligne, avec une intervention de Huw Pill, économiste en chef de la Banque d'Angleterre.

4.3 ART ET CULTURE

Fonds artistique

Depuis 1966, la Banque nationale acquiert chaque année des œuvres d'artistes suisses contemporains. Son fonds artistique compte quelque 2 000 tableaux, dessins, photographies, estampes, objets d'art et vidéos. Ces œuvres ont vocation à habiller les locaux de la Banque. Il arrive qu'elles soient aussi prêtées à des musées pour des expositions temporaires. Depuis 1997, le fonds artistique est géré par une curatrice, en collaboration avec une Commission des beaux-arts interne.

Contribution culturelle de l'art

En préservant et en enrichissant son fonds artistique, la Banque nationale contribue à la vie culturelle et soutient l'art suisse actuel. Elle entend également conférer par là même un caractère contemporain à l'institution et rendre les locaux et les espaces de travail attrayants. En outre, les collaboratrices et collaborateurs intéressés peuvent régulièrement participer à des visites guidées organisées dans des musées ou des expositions ainsi qu'au sein des bâtiments de la Banque. Depuis 2021, le fonds artistique est également accessible au public via la paroi multimédia se trouvant au Forum BNS à Zurich. L'ouvrage *L'art à la BNS – un aperçu* a été publié en 2022, en collaboration avec l'Institut suisse pour l'étude de l'art (SIK-ISEA). Il donne des informations détaillées sur le fonds artistique de la BNS. Cet ouvrage peut être commandé à l'adresse library@snb.ch.

L'art dans la construction

En plus d'acquérir des œuvres d'art, la Banque nationale adjuge des mandats relatifs à l'art dans la construction lorsque des travaux de transformation sont entrepris dans ses bâtiments. Les artistes qu'elle mandate conçoivent alors des œuvres destinées à un endroit précis, ce qui accroît leur rayonnement. Parmi les seize œuvres d'art dans la construction qui ornent actuellement les locaux de la BNS, trois sont accessibles au public. L'une d'elles se situe dans la salle des guichets du bâtiment principal de Zurich, et deux autres, dans le foyer des bâtiments situés à la Nüscherstrasse 22 et à la Seefeldstrasse 8, à Zurich. Une autre œuvre, qui sera installée dans la cour intérieure accessible au public du bâtiment du Kaiserhaus à Berne, fait actuellement l'objet d'une planification détaillée.

Le bâtiment du Kaiserhaus a été soumis à des travaux de transformation relativement longs en plein cœur de Berne. Pour en atténuer quelque peu les nuisances, les palissades du chantier de la Marktgasse ont été ornées de créations artistiques, qui se sont succédé de mai 2021 à mi-2023. Ces créations ont suscité un vif intérêt auprès des personnes qui traversaient le centre-ville.

Par ailleurs, quatre expositions d'affiches sont présentées chaque année au public dans les vitrines du Forum BNS. Depuis l'an 2000, ces expositions sont organisées en collaboration avec le Museum für Gestaltung Zürich, un musée dédié au design et à la communication visuelle. Elles présentent un large éventail de sujets de société.

5.1 LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA BNS

Recommandations de la TCFD

La présente section expose plusieurs enjeux climatiques particulièrement importants pour la BNS. Elle s'appuie sur les recommandations de la TCFD, qui portent sur quatre aspects principaux: l'incorporation des enjeux climatiques à la structure de gouvernance; les répercussions des risques et opportunités liés au changement climatique sur la stratégie d'entreprise et leur gestion; l'intégration des questions climatiques dans la gestion des risques; les indicateurs et objectifs relatifs au changement climatique. Les recommandations de la TCFD sont mises en œuvre dans la mesure où elles sont applicables compte tenu de la nature spécifique du mandat de la BNS. Ainsi, la Banque nationale ne poursuit, par exemple, pas de stratégie d'entreprise, mais accomplit les tâches qui lui sont assignées par la loi sur la Banque nationale.

Lien avec la Banque nationale

La Banque nationale se préoccupe des enjeux découlant du changement climatique aussi bien dans ses activités opérationnelles que dans l'exercice de son mandat. Ces questions touchent à divers domaines de la BNS. La section 5.2 «Gouvernance relative aux questions climatiques» décrit comment les responsabilités et compétences concernant les aspects climatiques sont régies à l'échelle de la Banque.

Changement climatique et exploitation de la BNS

L'action menée au sein de la Banque depuis des années est axée sur la réduction constante de ses émissions de GES. Fidèle à sa Charte dans laquelle elle s'engage à ménager les ressources naturelles dans l'exercice de ses activités, la Banque nationale a mis en place un système de gestion de l'environnement dès 1996. Ce dernier permet d'enregistrer la consommation d'énergie, d'eau, de matériel et de fournitures d'exploitation ainsi que les déchets générés et les déplacements professionnels. Le système de gestion de l'environnement soutient également la définition et la mise en œuvre de mesures d'économie sur la base des données saisies.

Conformément aux recommandations de la TCFD et aux dispositions plus détaillées du code des obligations révisé, la Banque nationale a élaboré un plan de transition dans lequel elle montre comment réduire les émissions de GES résultant des activités opérationnelles afin de parvenir à zéro émission nette d'ici 2050. La section 5.3 «Les activités opérationnelles du point de vue environnemental et climatique» comporte une description de l'évolution de l'impact environnemental des activités opérationnelles et des émissions de GES au cours des dernières années. Le plan de transition, les chiffres repères sur lesquels il s'appuie et les objectifs définis sont également présentés dans cette section.

La politique monétaire de la Banque nationale ainsi que sa mise en œuvre sont traitées dans le *Compte rendu d'activité* et y sont expliquées en détail. Les explications au paragraphe suivant sont tirées de passages du *Compte rendu d'activité* qui revêtent une importance particulière du point de vue des recommandations de la TCFD.

Changement climatique
et mandat de la BNS

Dans le cadre de son mandat légal, la BNS prend en compte les conséquences que le changement climatique peut avoir sur la politique monétaire, la stabilité financière et la gestion des réserves monétaires.

Les effets du changement climatique ainsi que la politique climatique peuvent avoir d'importantes répercussions sur l'économie et les marchés financiers. À court terme, des épisodes météorologiques extrêmes peuvent par exemple avoir des conséquences sur l'économie et les prix en endommageant les infrastructures ou en perturbant les chaînes d'approvisionnement. À long terme, une hausse des températures peut entraîner des mutations structurelles dans différents secteurs et peser tant sur la productivité que sur la croissance. De surcroît, des mesures destinées à favoriser la transition vers une économie décarbonée peuvent conduire à une modification des prix de certains biens et services, en particulier dans le secteur de l'énergie. La BNS analyse les répercussions du réchauffement climatique dans le cadre de son mandat légal et évalue les conséquences potentielles sur la politique monétaire.

La Banque nationale analyse les risques climatiques pour la stabilité financière. Pour ce qui concerne les banques, le changement climatique pourrait avoir une incidence sur leur activité principale, les amenant par exemple à enregistrer des corrections de valeur sur les prêts accordés à des entreprises particulièrement exposées ou à subir des pertes sur les opérations de négoce du fait d'ajustements de cours sur les marchés boursiers et obligataires. Ainsi, la transition vers une économie à faibles émissions peut rendre non viable le modèle économique d'entreprises, voire de branches entières. Les événements météorologiques extrêmes, tels que les tempêtes et les raz de marée, peuvent endommager des bâtiments et des infrastructures. L'analyse de ces risques donne lieu à des échanges entre la BNS, l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA), le Secrétariat d'État pour les questions financières internationales et d'autres experts. Pour en savoir plus sur ce sujet, il convient de se reporter au *Compte rendu d'activité* et au *Rapport sur la stabilité financière*.

Les risques climatiques et les changements apportés à la politique climatique peuvent entraîner ou renforcer des fluctuations sur le marché, ou avoir une influence sur l'attrait de certains placements. Vus sous cet angle, les risques climatiques ne se distinguent donc pas fondamentalement des autres risques financiers. La BNS gère les risques sur ses placements par une stratégie de diversification. La stratégie à mener en matière de gestion des risques climatiques par rapport aux réserves de devises et les indicateurs climatiques que la TCFD recommande de publier sont présentés à la section 5.4 «Placements et climat».

Attentive aux derniers développements et enseignements sur le changement climatique, la Banque nationale est en dialogue constant avec d'autres banques centrales et institutions, mais aussi avec les milieux académique et scientifique, comme on peut le voir dans le *Compte rendu d'activité*. La section 5.5 du *Rapport de durabilité* «Coopération internationale sur les risques climatiques» fait une synthèse des enjeux climatiques pour lesquels la Banque nationale s'engage activement dans le cadre de la coopération monétaire internationale.

5.2 GOUVERNANCE RELATIVE AUX QUESTIONS CLIMATIQUES

L'organisation interne de la Banque nationale est définie par la loi fédérale sur la Banque nationale suisse et précisée dans son Règlement d'organisation. Les organes de la BNS et leurs attributions sont présentés dans le *Rapport financier* de l'institution. Pour ce qui est des questions climatiques, ils sont dotés des compétences ci-après.

Structure organisationnelle
de la BNS

La Direction générale élargie est responsable de l'élaboration de la stratégie et des objectifs climatiques au niveau opérationnel. Elle évalue en même temps les progrès réalisés chaque année en termes de durabilité dans le fonctionnement de l'entreprise.

La Direction générale est responsable du *Compte rendu d'activité*, publié chaque année, qui présente notamment l'évaluation par la BNS des éventuelles répercussions du changement climatique sur l'économie et par conséquent sur la politique monétaire, dans le cadre de son mandat légal. Elle adopte aussi le *Rapport sur la stabilité financière*, qui paraît annuellement et comprend une analyse des risques que représente le changement climatique pour la stabilité du système financier. Elle approuve en première instance le *Rapport de durabilité*, publié chaque année. La définition de la politique de placement entre également dans les compétences de la Direction générale, qui conçoit de ce fait la stratégie en matière de placements.

En fin de compte, le Conseil de banque adopte le *Rapport de durabilité* en deuxième instance. Il supervise aussi la gestion des risques, qui comprend et règle l'ensemble des risques financiers portant sur les placements de la Banque nationale. Les risques liés au climat sont considérés comme des risques financiers. Les comités du Conseil de banque aident le Conseil de banque à remplir sa fonction de surveillance.

Dans le cadre de son organisation interne, la BNS a créé des groupes de travail chargés des questions liées au changement climatique.

Groupes de travail internes
sur les aspects climatiques

Le groupe de pilotage Changement climatique, impliquant les trois départements, coordonne les échanges d'informations, les travaux et les activités de la BNS en rapport avec le changement climatique. Il est constitué des responsables des unités qui, dans l'accomplissement de leurs tâches, font face à l'enjeu climatique. Il est dirigé par un membre suppléant de la Direction générale.

Le Comité chargé des aspects non financiers de la gestion des actifs s'occupe de tous les paramètres de la gestion des actifs qui vont au-delà des réflexions financières traditionnelles. Il coordonne tous les travaux qui ne se rapportent pas aux décisions d'allocation tels que les processus garantissant le respect de la réglementation boursière et des prescriptions réglementaires applicables, les processus permettant l'exercice des droits de vote, les processus assurant la mise en œuvre de la politique d'exclusion ainsi que les processus d'analyse relatifs à la durabilité en matière de placements. Le Comité se compose des responsables de l'UO Gestion des risques, de la division Gestion des actifs et de l'UO Affaires juridiques.

5.3 LES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DU POINT DE VUE ENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE

5.3.1 ÉVOLUTION DES CHIFFRES REPÈRES POUR LES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE LA BNS

La présente section expose les chiffres repères permettant de mesurer l'impact environnemental des activités opérationnelles et, partant, de calculer les émissions de GES. Elle aborde en outre les principaux développements observés au cours de l'année sous revue.

Périmètre d'application

Les données environnementales portent sur les processus opérationnels de la Banque nationale, qui se déroulent principalement sur les sites de Berne et de Zurich. Elles englobent également le traitement et la distribution des billets de banque ainsi que leur destruction et leur élimination subséquente. Le périmètre d'application inclut aussi les déplacements professionnels, les centres de calcul utilisés par la BNS, les fondations du Centre Hasli et du Centre d'études de Gerzensee, les six représentations de la BNS à Bâle, Genève, Lausanne, Lucerne, Lugano et Saint-Gall ainsi que la succursale de Singapour.

CHIFFRES REPÈRES ÉCOLOGIQUES¹

	2022 ²	2023	Variation en %
Énergie (en MWh)	11 708	11 109	-5,1
Électricité (en MWh)	8 192	8 039	-1,9
Chaleur (en MWh)	3 516	3 069	-12,7
Déplacements professionnels (en milliers de km)	4 290	5 506	+28,4
Papier (en kg)	14 813	15 298	+3,3
Eau (en m³)	18 209	18 549	+1,9
Déchets³ (en tonnes)	192	185	-3,5
Pertes de frigorigènes et de moyens d'extinction (en kg)	31,1	5,3	-83,1

1 Les chiffres repères sont indiqués conformément à la norme qui sert à mesurer la performance écologique des divers prestataires de services financiers VfU dans l'exercice de leurs activités opérationnelles. Pour plus de détails, voir www.vfu.de (en allemand).

2 Les chiffres repères de 2022 ont rétroactivement été adaptés au nouveau périmètre d'exploitation incluant les deux fondations du Centre Hasli et du Centre d'études de Gerzensee.

3 Sans les déchets de construction et les emballages réutilisables pour boissons.

Pour mesurer et illustrer les chiffres repères écologiques régissant ses activités opérationnelles, la BNS se réfère à l'association «Verein für Umweltmanagement und Nachhaltigkeit in Finanzinstituten» (VfU), qui est largement reconnue par les établissements financiers. Les chiffres repères susmentionnés sont relevés chaque année dans le cadre de l'écogestion.

Chiffres repères écologiques régissant les activités opérationnelles

Au cours de l'année sous revue, l'ensemble de la consommation d'énergie s'est réduite de 5,1% par rapport à l'année précédente. Cette évolution résulte des mesures d'économie planifiées à long terme et de celles mises en œuvre à court terme, dans la perspective des dispositions requises par une éventuelle pénurie.

À la Banque nationale, les déplacements professionnels comprennent les trajets des collaboratrices et collaborateurs dans l'exercice de leur fonction ainsi que le transport de numéraire. Leur volume total s'est inscrit à 5,5 millions de km (+28,4% par rapport à 2022), les trajets en avion ayant progressé de 35% et ceux en train de 24%. Le volume total s'est ainsi rapproché de son niveau d'avant la pandémie. Les trajets des pendulaires en sont quant à eux exclus car ils ne sont pas considérés comme des déplacements professionnels. Ces déplacements sont néanmoins majoritairement effectués en transports publics ou à vélo. À cet égard, la situation centrale de nombreux bâtiments de la BNS constitue un atout pour les collaboratrices et collaborateurs. La BNS offre un abonnement demi-tarif à son personnel. Elle met également des places de stationnement pour vélos à sa disposition lorsque les conditions le permettent.

La consommation de papier et d'eau a augmenté de respectivement 3% et 2% par rapport à l'année précédente. Cela s'explique aussi par l'augmentation du nombre de collaboratrices et de collaborateurs présents dans les bureaux après la pandémie.

Les pertes de frigorigènes ont quant à elles nettement baissé par rapport à l'année précédente, mais cette valeur peut varier d'une année à l'autre. Durant l'année sous revue, la mise en service de la nouvelle installation frigorifique à l'ammoniac sur le site de Berne a permis de franchir une première étape dans le processus de remplacement des frigorigènes portant atteinte au climat.

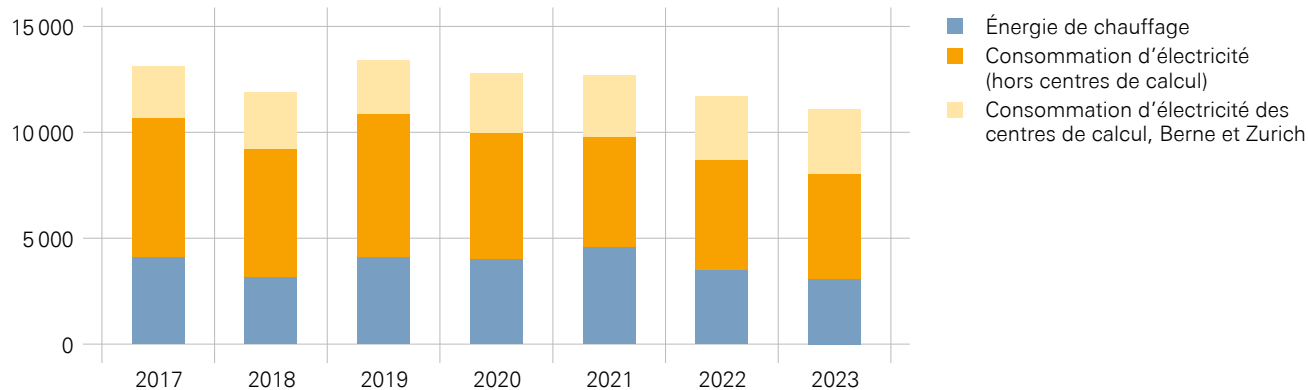
Émissions de GES résultant des activités opérationnelles par scopes

Pour calculer ses émissions de GES, la Banque nationale recourt à la norme VfU, qui est destinée à mesurer la performance écologique des prestataires de services financiers dans l'exercice de leurs activités opérationnelles. Les émissions annuelles, en termes absolus en tonnes d'équivalent CO₂, sont utilisées comme chiffre repère.

Conformément au Protocole des gaz à effet de serre, la Banque nationale classe en outre les émissions résultant de ses activités opérationnelles en trois périmètres d'application (*scopes*): les émissions directes (*scope 1*), les émissions indirectes résultant de l'approvisionnement en énergie (*scope 2*) et les autres émissions indirectes (*scope 3*).

CONSUMMATION D'ÉNERGIE

En mégawattheures

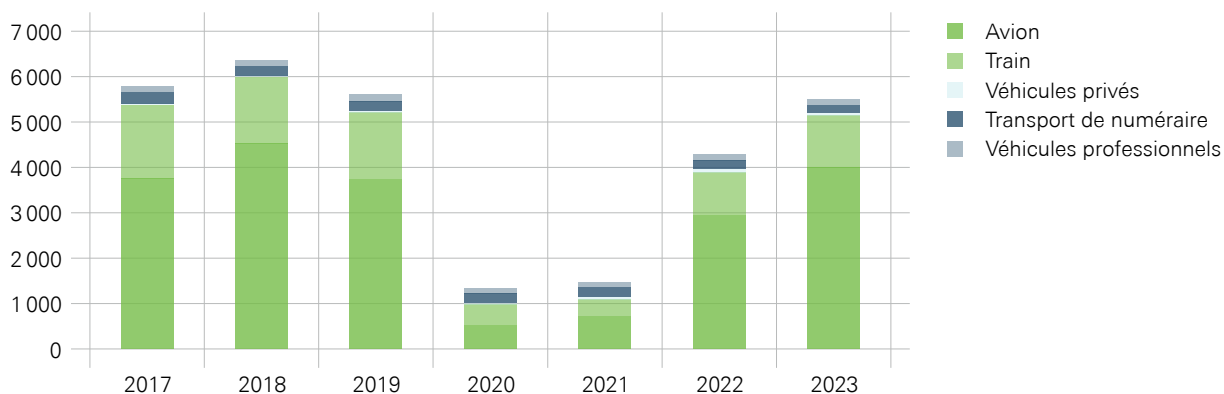


Les données des années 2017 à 2022 ont rétroactivement été adaptées au nouveau périmètre d'exploitation incluant les deux fondations du Centre Hasli et du Centre d'études de Gerzensee.

Source: BNS.

DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS

En milliers de km



Les données des années 2017 à 2022 ont rétroactivement été adaptées au nouveau périmètre d'exploitation incluant les deux fondations du Centre Hasli et du Centre d'études de Gerzensee.

Source: BNS.

Les émissions directes de GES (*scope 1*) résultent de la production de chaleur au moyen de combustible fossile dans les locaux de la BNS et dans ceux des fondations, mais aussi des pertes de frigorigènes et des tests réalisés sur les installations auxiliaires d'alimentation. En outre, les trajets effectués dans le cadre de l'activité opérationnelle ainsi que le transport de numéraire donnent eux aussi lieu à des émissions du *scope 1*.

Les émissions indirectes de GES (*scope 2*) dues à l'approvisionnement en énergie regroupent les émissions attribuables à la production – par les différents fournisseurs – d'électricité et de chaleur à distance destinées aux centres de calcul ainsi qu'aux locaux de la BNS et à ceux des fondations.

Les autres émissions indirectes de GES (*scope 3*) comprennent les émissions survenant dans les locaux loués par la BNS et celles intervenant en amont et en aval de la fabrication des billets de banque ainsi que de la production d'énergie et de carburant, de la fabrication de papier, du traitement des eaux, des déplacements professionnels ainsi que de l'élimination des déchets résultant des activités opérationnelles et des billets de banque.

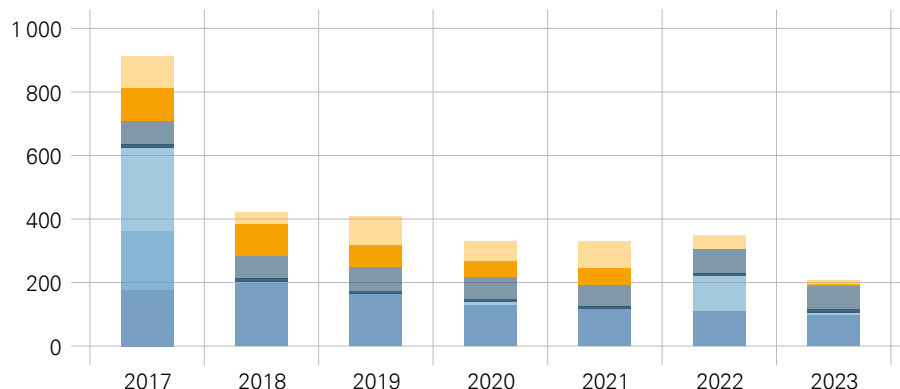
Les émissions de GES des *scopes 1* et *2* relèvent directement de la sphère d'influence de la BNS. Les développements observés dans ces catégories d'émissions sont donc présentés de manière groupée.

Depuis 2017, les émissions de GES des *scopes 1* et *2* ont diminué de 77,3%. Cela résulte, d'une part, des mesures mises en œuvre telles que le remplacement des installations au mazout du Centre Hasli, le passage du gaz au biogaz ainsi que l'achat exclusif d'électricité renouvelable. D'autre part, la diminution des besoins énergétiques a aussi significativement réduit les pertes de frigorigènes.

En 2023, les émissions de GES des *scopes 1* et *2* se sont établies à 207 tonnes d'équivalent CO₂ (–40,6% par rapport à l'année précédente). Si cette forte baisse s'explique principalement par la diminution des pertes de frigorigènes, elle est également attribuable à la réduction de la consommation de chaleur à distance, de bois et de kilomètres-véhicules.

ÉMISSIONS DE GES, ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES (SCOPES 1 ET 2)

En tonnes d'équivalent CO₂



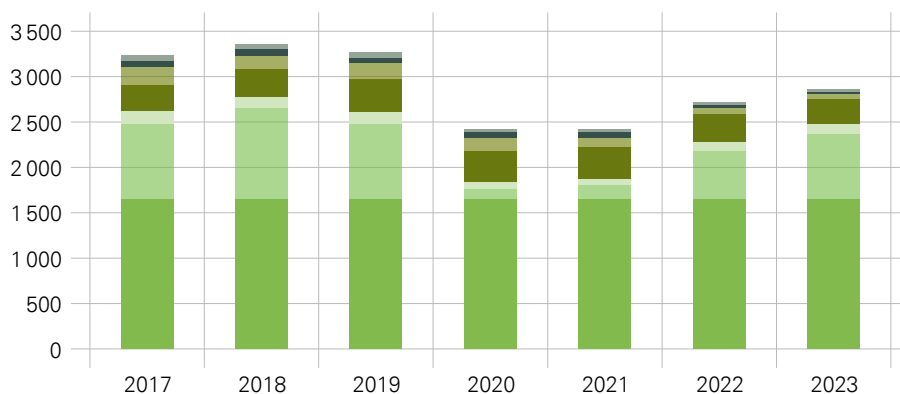
- Scope 1:**
- Chauffage au mazout
 - Chauffage au gaz
 - Pertes de frigorigènes
 - Installations auxiliaires d'alimentation
 - Véhicules
- Scope 2:**
- Consommation d'électricité
 - Consommation de chaleur à distance

Les données des années 2017 à 2022 ont rétroactivement été adaptées au nouveau périmètre d'exploitation incluant les deux fondations du Centre Hasli et du Centre d'études de Gerzensee.

Source: BNS.

ÉMISSIONS DE GES, SCOPE 3, ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

En tonnes d'équivalent CO₂



- Fabrication des billets de banque
- Trajets en avion
- Déplacements professionnels
- Émissions en amont liées aux combustibles et à l'énergie
- Traitement des déchets (y c. billets de banque)
- Locaux loués par la BNS
- Production de moyens d'exploitation (papier, eau)

Les données des années 2017 à 2022 ont rétroactivement été adaptées au nouveau périmètre d'exploitation incluant les deux fondations du Centre Hasli et du Centre d'études de Gerzensee.

Source: BNS.

Émissions de GES résultant des activités opérationnelles, scope 3

La Banque nationale ne peut exercer qu'une influence indirecte sur l'évolution des émissions de GES résultant des activités opérationnelles du *scope 3*. Pour la collecte de données d'émissions, la BNS se concentre sur les émissions qui constituent, dans sa perspective, des catégories majeures, conformément au Protocole des gaz à effet de serre. Deux d'entre elles sont particulièrement importantes. La fabrication des billets de banque constitue la principale catégorie d'émissions. Les émissions de GES qui en résultent ont été calculées dans le cadre de l'écobilan de la 9^e série de billets publié en 2022. Le volume annuel moyen de coupures suisses fabriquées en constitue la valeur de référence: quelque 80 millions de billets. Comme il s'agit du volume moyen produit annuellement, les émissions de GES comptabilisées restent stables. L'étude téléchargeable figure sur le site de la BNS. Quant aux trajets en avion, ils représentent une autre catégorie importante d'émissions de GES résultant des activités opérationnelles (*scope 3*).

Depuis 2017, les émissions de GES du *scope 3* ont diminué de 11,8% pour s'établir à 2 860 tonnes. Ce recul apparaît dans toutes les catégories d'émissions, sauf la fabrication des billets de banque, dont le bilan est calculé à partir d'une moyenne annuelle sur l'ensemble de la durée de vie des billets. Les émissions résultant des trajets en avion (-14%) et des autres déplacements professionnels (-17,5%) sont inférieures à celles de 2017, mais elles ont sensiblement augmenté depuis les années de pandémie, en 2020 et 2021. Les domaines affichant une forte réduction des émissions depuis 2017 sont le traitement des déchets (-73,6%) et la fabrication de moyens d'exploitation (-64,5%). Cette dernière ne représente qu'une petite partie de l'ensemble des émissions du *scope 3*.

5.3.2 STRATÉGIE ET GESTION DES RISQUES AU NIVEAU OPÉRATIONNEL

La présente section expose les risques et opportunités liés au climat à prendre en compte d'un point de vue opérationnel; elle présente ensuite les objectifs poursuivis par la BNS pour remédier à ces risques, dans le cadre de la stratégie climatique mise en œuvre au niveau opérationnel; cela permet de montrer le plan de transition que la BNS entend mettre en place afin de traiter les émissions de GES résultant des activités opérationnelles.

Risques et opportunités climatiques des activités opérationnelles

Il n'y a actuellement aucun risque climatique connu susceptible d'affecter de manière substantielle les activités opérationnelles de la BNS.

À court terme, des opportunités se présentent au niveau opérationnel du fait de la convention d'objectifs signée avec l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC), dont la Banque nationale est membre depuis 1999. En souscrivant à la déclaration d'adhésion et à la convention d'objectifs, la BNS s'est engagée à réduire activement les émissions de GES résultant de ses activités opérationnelles et à optimiser son efficacité énergétique. Pour ce faire, elle a élaboré un catalogue de mesures, conjointement avec l'AEnEC. Si les objectifs y figurant sont atteints, il sera possible de bénéficier d'une réduction de prix d'achat de l'électricité consommée. La souscription à la convention d'objectifs est renouvelée tous les dix ans et reconnue par la Confédération et par les cantons. En 2022, la BNS a en outre adhéré à l'Alliance pour les économies d'énergie de la Confédération. Cette institution regroupe des organismes soutenant les efforts destinés à garantir l'approvisionnement hivernal. Dans ce but, ces organismes prennent volontairement des dispositions pour utiliser l'énergie de manière plus efficace et plus économe.

La Banque nationale applique depuis 1989 des mesures de protection environnementale. Une politique prospective de maintenance des bâtiments de la BNS en constitue le principal levier. Durant les premières années, c'est l'optimisation de l'efficacité énergétique des bâtiments qui en a constitué l'axe prioritaire. Depuis la mise en place d'une écogestion systématique en 1996, il est possible de montrer en détail l'impact écologique du fonctionnement de la Banque tout en identifiant des possibilités d'amélioration.

Stratégie climatique au
niveau opérationnel

La stratégie climatique applicable au niveau opérationnel est axée sur la réduction continue des émissions de GES. Elle comprend quatre paliers: d'abord éviter les émissions de GES, puis les réduire et les remplacer grâce à l'utilisation de sources énergétiques peu génératrices d'émissions, avant de les compenser en soutenant des projets de protection du climat à hauteur des émissions inévitables.

Dans le but d'éviter les émissions (premier palier), la consommation d'énergie des diverses installations techniques et les réglages de celles-ci sont régulièrement contrôlés. Cela permet de prendre les mesures de correction et d'optimisation qui s'imposent. De plus, les collaboratrices et collaborateurs sont encouragés à adopter un comportement écocitoyen.

En vue de réduire les émissions de GES, une attention particulière est accordée, lors des investissements, à la réduction de la consommation de ressources et à l'augmentation de l'efficacité énergétique. Des mesures techniques sont également mises en œuvre lors des rénovations de bâtiments. L'utilisation de l'eau du lac de Zurich à des fins d'abaissement de la température en constitue un exemple.

Afin de remplacer l'énergie fossile qu'est le gaz naturel, la Banque nationale lui a substitué des sources d'énergie renouvelable. Depuis 2018, la BNS couvre ainsi l'ensemble de la consommation en gaz des sites de Zurich par du biogaz. Depuis 2009, la plupart des sites suisses couvrent leur consommation d'électricité par du courant écologique issu de l'énergie hydraulique et solaire.

Des projets de protection du climat sont soutenus au titre des émissions inévitables résultant des activités opérationnelles. La BNS recourt pour ce faire à des certificats de projets qui satisfont à la norme «Gold Standard». Mise en place par la fondation éponyme, cette norme est reconnue au niveau international.

Sur la base de sa stratégie climatique, la Banque nationale a développé un plan de transition au sens des prescriptions du CO révisé. Ce plan montre comment systématiquement réduire à zéro émission nette les émissions de GES résultant de ses activités opérationnelles. Il s'articule essentiellement autour des catégories d'émissions sur lesquelles la BNS peut exercer une influence directe. Il se fonde sur les objectifs climatiques de la Suisse et les normes internationales. Concrètement, il s'agit de réduire d'ici 2030 les émissions de GES des *scopes* 1 et 2 d'au moins 50% par rapport à l'année de référence 2017, et d'atteindre zéro émission nette d'ici 2050 au plus tard.

Le choix de 2017 comme point de repère se justifie par le fait qu'il s'agit de l'année la plus récente où la consommation d'énergie et de fournitures d'exploitation est représentative, compte tenu du portefeuille de bâtiments de la BNS. Les émissions de GES des années 2018 à 2022 étaient en effet fortement marquées par de vastes travaux de transformation menés sur le site de Berne ainsi que par la pandémie.

Pour ce qui est des émissions de GES résultant des activités opérationnelles du *scope* 3, la catégorie d'émissions des trajets en avion se prête à la fixation d'objectifs. Du fait de sa proportion relativement importante, cette catégorie permet en effet à la BNS d'exercer une influence indirecte sur ces émissions. Par conséquent, les émissions de GES du *scope* 3 résultant des trajets en avion doivent être réduites d'au moins 50% d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2017. La BNS décidera ultérieurement s'il y a lieu de fixer des objectifs après l'horizon 2030 dans cette catégorie. Entre 2031 et 2050, les compagnies aériennes seront elles-mêmes contraintes de mettre en place des plans de transition, conformément aux dispositions du programme CORSIA (Carbon Offsetting and Reduction Scheme for International Aviation).

La fabrication des billets de banque génère encore davantage d'émissions de GES que les trajets en avion. À l'heure actuelle, les possibilités d'influer sur les émissions et de mesurer annuellement les progrès réalisés y sont toutefois moindres. Pour la BNS, les possibilités se présentent principalement lors du développement de nouvelles séries de billets de banque. Par rapport à la 8^e série, la 9^e série a ainsi permis de réduire significativement l'impact sur l'environnement et le climat pour de nombreuses étapes du cycle de vie des coupures. C'est ce qui ressort de l'écobilan de la 9^e série, publié en 2022. La préservation de l'environnement reste un critère important, à côté des exigences élevées en termes de protection contre les contrefaçons et de qualité du produit.

Les autres catégories du *scope 3* génèrent relativement peu d'émissions. De ce fait, elles revêtent une importance moindre pour la fixation des objectifs.

Par son plan de transition, la Banque nationale présente une approche globale pour la gestion des émissions de GES résultant de ses activités opérationnelles. Les objectifs de protection du climat 2016-2025, qui figuraient jusqu'à présent dans les rapports de durabilité établis jusqu'ici, n'ont plus cours. Ils ne sont donc désormais plus explicitement mentionnés.

5.3.3 CHIFFRES REPÈRES ET OBJECTIFS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE TRANSITION

La présente section expose les mesures concrètes ainsi que les indicateurs permettant d'atteindre les objectifs du plan de transition et de mesurer leur avancement.

Une combinaison de mesures climatiques doit permettre de réaliser les objectifs du plan de transition, à savoir réduire d'ici 2030 les émissions des *scopes 1* et *2* d'au moins 50% par rapport à l'année de référence 2017, et atteindre zéro émission nette d'ici 2050 au plus tard. Les mesures se répartiront sur les périodes de mise en œuvre 2017-2030 et 2031-2050. Centrées sur des améliorations techniques, elles intégreront des réductions d'émissions substantielles.

Réduction des émissions
de GES résultant des
scopes 1 et *2*

Partiellement mises en œuvre depuis 2017, les mesures prévues d'ici 2030 comprennent, pour le chauffage, le remplacement des installations existantes au mazout ainsi que le passage du gaz au biogaz. D'ici 2030, l'ensemble de l'approvisionnement en électricité devra aussi être respectueux du climat. La production maison d'énergie solaire devra en outre être accrue sur les sites appropriés. Il est en outre prévu de recourir, pour les bâtiments raccordés au réseau de chaleur à distance, à des produits énergétiques écologiques.

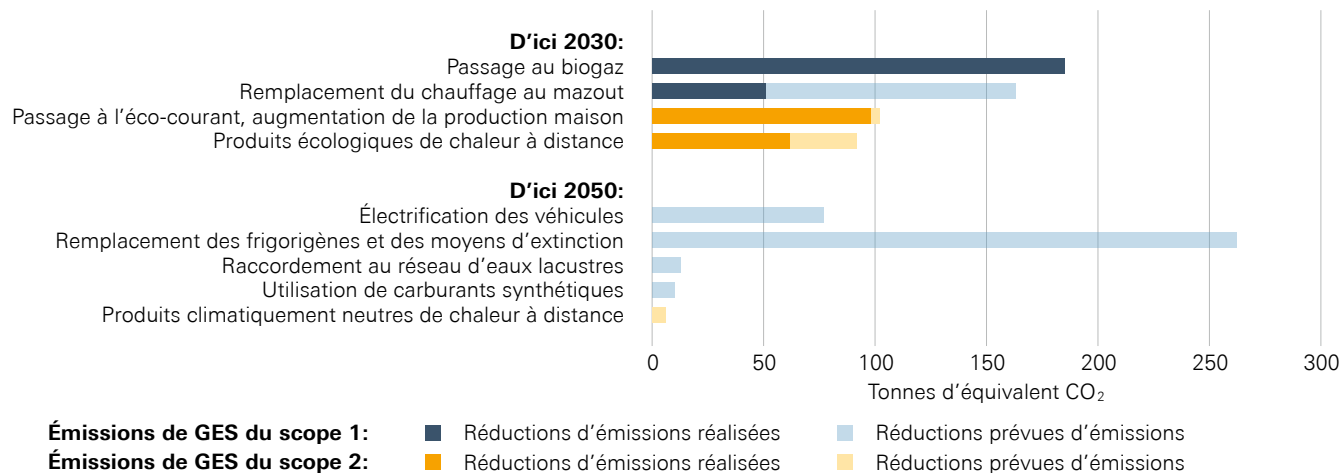
Les mesures relatives à l'électrification des véhicules de la BNS et au remplacement des frigorigènes portant atteinte au climat sont en cours de mise en œuvre. Elles ne seront toutefois achevées qu'après 2030. Pour ce qui est de l'électrification des véhicules, la BNS fait face à un défi découlant de l'utilisation de véhicules spéciaux lors du transport de numéraire. À court terme, il sera vraisemblablement impossible de disposer, pour ces derniers, de moteurs électriques.

Entre 2031 et 2050 au plus tard, le fonctionnement des installations auxiliaires d'alimentation devra recourir à des carburants synthétiques respectueux du climat. Quant aux locaux des sites de Zurich qui ne sont pas déjà chauffés ou refroidis à l'eau du lac, ils seront raccordés au réseau des eaux lacustres (Seewasserverbund). Cela permettra de remplacer les chauffages au mazout et au gaz restants. Sachant qu'il s'agit d'une échéance à long terme, la BNS n'a toutefois qu'une faible influence sur la faisabilité de ces mesures, qui dépendra des développements technologiques et de l'avancement de projets d'envergure menés par des tiers.

Réduction des émissions de GES du scope 3 résultant des trajets en avion

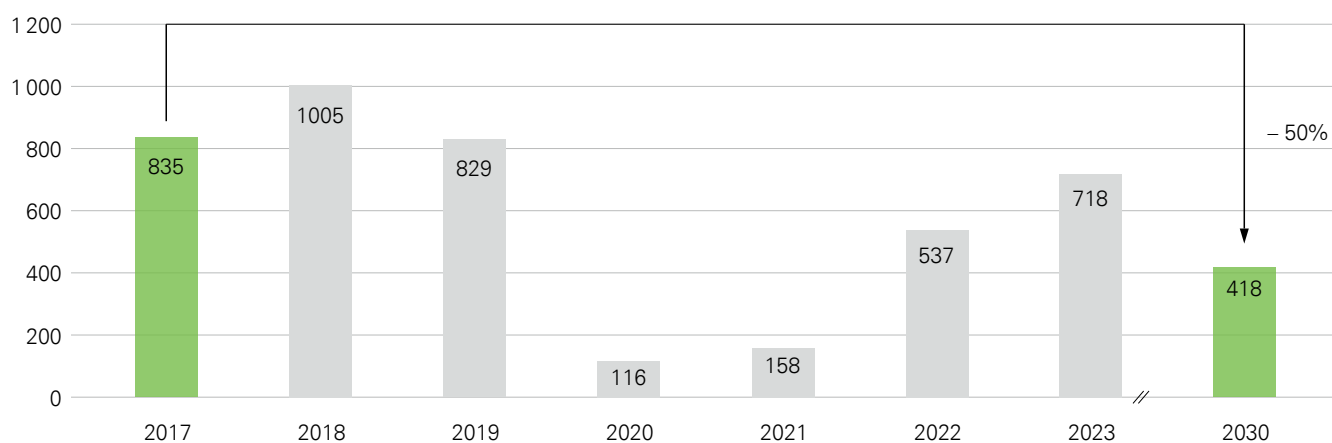
Pour ce qui est de la réduction d'ici 2030 d'au moins 50% des émissions du *scope 3* résultant des trajets en avion, une combinaison de mesures va être mise en œuvre. Cela impliquera d'utiliser non seulement des technologies numériques de communication, mais aussi d'opter pour des billets d'avion recourant pour partie à un carburant durable, c'est-à-dire du kérosène issu de matières premières non fossiles. Le niveau de réalisation des objectifs et son évolution font l'objet d'un contrôle annuel et les mesures sont adaptées en conséquence.

CONTRIBUTION DES MESURES AUX RÉDUCTIONS PAR RAPPORT À L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE 2017



ÉMISSIONS DE GES RÉSULTANT DES TRAJETS EN AVION: ÉVOLUTION ET OBJECTIFS

En tonnes d'équivalent CO₂

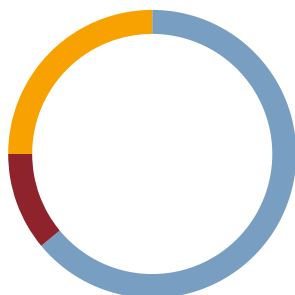


Principes de la politique de placement

Structure des portefeuilles

STRUCTURE DES RÉSERVES DE DEVICES

En %



— Obligations d'État **64%**
— Autres obligations **11%**
— Actions **25%**

Total: 655 milliards de francs
État: fin 2023; source: BNS.

5.4 PLACEMENTS ET CLIMAT

5.4.1 STRATÉGIE ET GESTION DES RISQUES

La politique de placement de la Banque nationale est subordonnée à la conduite de la politique monétaire. Afin que la BNS dispose à tout moment de la marge de manœuvre nécessaire à cette dernière, sa politique de placement se concentre sur la liquidité et le maintien de la valeur à long terme. Elle vise un volume élevé d'actifs liquides et une grande diversification des placements. L'ordre institutionnel ne prévoit pas que la BNS mène de politique structurelle. Elle ne peut donc pas utiliser sa politique de placement pour influencer les développements économiques, politiques ou sociétaux. Il n'est donc pas question, par exemple, que ses placements servent à la mise en œuvre d'un plan de réduction des émissions de GES. En poursuivant d'autres buts que celui qui découle de son mandat – à savoir assurer la stabilité des prix –, la BNS pourrait être confrontée à des conflits d'objectifs qui compliqueraient l'accomplissement de ce mandat.

Les réserves de devises, qui s'inscrivaient à 655 milliards de francs fin 2023, représentent environ 90% des réserves monétaires de la BNS. Elles se composent essentiellement d'obligations (75%) et d'actions (25%). Le portefeuille obligataire comprend avant tout des obligations d'État liquides. Il comporte aussi, pour environ 11%, des titres moins liquides tels que des obligations d'entreprises, d'établissements paraétatiques, d'organisations supranationales et de collectivités locales. Il s'agit d'obligations de qualité élevée (notées *investment grade*) et bien diversifiées.

En ce qui concerne les actions, la BNS vise une large couverture du marché mondial. Elle les gère de manière passive et conformément aux règles fixées, sur la base d'un indice de référence stratégique (*benchmark*) qui combine différents indices boursiers sur plusieurs marchés et dans différentes monnaies. Le portefeuille d'actions de la BNS reflète la quasi-totalité de l'évolution du portefeuille mondial.

Pour les entreprises et les émetteurs publics dont la BNS détient des titres, le changement climatique peut être synonyme de risques de transition et de risques physiques, mais aussi d'opportunités à exploiter. La situation financière des émetteurs et, de ce fait, la valeur des placements de la BNS, pourraient s'en trouver modifiées à court ou moyen terme. La recherche sur les répercussions des risques climatiques ne cesse d'évoluer. La BNS suit de près ces travaux et en étudie les conclusions. À cet effet, elle entretient des contacts réguliers avec le milieu universitaire et avec d'autres banques centrales.

Risques et opportunités liés au climat

La stratégie de la Banque nationale en termes de pilotage des risques consiste, entre autres, à diversifier largement ses placements. La BNS s'assure ainsi que ses placements en actions et obligations d'entreprises sont exposés aux divers risques à peu près dans la même mesure que l'ensemble des entreprises dans le monde, et qu'ils reflètent les changements structurels de l'économie mondiale. Le pilotage des risques de crédit repose, entre autres, sur les notes attribuées par diverses agences de notation. Ces notes intègrent l'ensemble des risques significatifs et mesurables sur le plan financier. Les obligations comprises dans les réserves de devises sont bien notées. Du point de vue des placements, les risques climatiques ne se distinguent pas fondamentalement des autres risques financiers. Le pilotage des risques de marché et de crédit comprend donc aussi les risques climatiques.

Pilotage des risques climatiques des placements

5.4.2 INDICATEURS

Pour pouvoir évaluer les risques que le changement climatique implique pour ses placements, la BNS détermine d'abord l'exposition de ses portefeuilles d'actions et d'obligations d'entreprises aux secteurs sensibles au changement climatique. Ensuite, elle soumet les actions, les obligations d'entreprises et les emprunts d'État à des tests de résistance au changement climatique fondés sur des scénarios. Ce faisant, elle évalue la manière dont les risques de transition et les risques physiques liés au changement climatique, ainsi que les opportunités qu'il présente, peuvent influencer sur son portefeuille. En outre, elle calcule divers indicateurs d'émissions pour ses portefeuilles conformément aux recommandations de la TCFD.

Méthodes d'évaluation des risques climatiques des placements

Calcul des indicateurs d'émissions: l'approche de la BNS

Recommandations de la TCFD

Les recommandations de la TCFD pour le secteur financier et les détenteurs de placements requièrent une publication des émissions totales financées de GES (*total carbon emissions*, TCE) ainsi que de l'intensité carbone moyenne pondérée (*weighted average carbon intensity*, WACI). La publication d'autres indicateurs d'émissions tels que l'EC est également recommandée.

Concrètement, le calcul de ces indicateurs s'appuie sur la norme développée par le Partenariat pour la comptabilisation financière du carbone (Partnership for Carbon Accounting Financials, PCAF) à l'intention du secteur financier.

L'approche de la BNS

La BNS calcule plusieurs indicateurs d'émissions pour les principales catégories de placements de ses réserves de devises. Les informations publiées concernent essentiellement les catégories de placements pour lesquelles il existe à ce jour des indicateurs fondés sur des méthodes de calcul bien établies, ainsi qu'une norme de marché.

Les actions et les obligations d'entreprises donnent lieu au calcul de trois indicateurs: le TCE, l'EC et le WACI. Le TCE correspond au total des émissions des entreprises en fonction des actions ou obligations détenues par la BNS, où i représente chaque entreprise et N , l'ensemble des entreprises du portefeuille:

$$TCE: \sum_i^N \frac{\text{valeur actuelle des placements}_i}{EVIC_i} \times \text{émissions}_i$$

La *valeur actuelle des placements* renvoie à la valeur de marché des placements concernés en dollars des États-Unis à la date de référence, et l'*EVIC (entreprise value including cash)* désigne la dernière valeur disponible de l'entreprise en fin d'exercice, trésorerie en dollars des États-Unis comprise. La valeur de l'entreprise correspond à la somme de la capitalisation boursière, des actions préférentielles, des participations minoritaires et de la dette totale. Par *émissions*, on entend les dernières émissions de GES des *scopes* 1 et 2 déclarées ou estimées par entreprise. L'indicateur TCE est exprimé en tonnes d'équivalent CO₂.

Pour rapporter le TCE à la taille du portefeuille de la BNS, on comptabilise aussi l'EC. L'indicateur relatif qui en résulte reflète l'ensemble des émissions financées du portefeuille, normalisées au moyen de la valeur de marché de ce dernier:

$$EC: \frac{\sum_i^N \frac{\text{valeur actuelle des placements}_i}{EVIC_i} \times \text{émissions}_i}{\text{valeur actuelle du portefeuille}}$$

La *valeur actuelle du portefeuille* renvoie à la valeur de marché du portefeuille par catégorie de placements à la date de référence. L'EC est exprimée en tonnes d'équivalent CO₂ par million de dollars des États-Unis de valeur de portefeuille.

L'indicateur WACI reflète l'intensité des émissions de GES des titres d'entreprises inclus dans le portefeuille de placements. Son calcul consiste à normaliser les émissions totales au moyen du chiffre d'affaires des entreprises du portefeuille:

$$WACI: \sum_i^N \frac{\text{valeur actuelle des placements}_i}{\text{valeur actuelle du portefeuille}} \times \frac{\text{émissions}_i}{\text{chiffre d'affaires de l'émetteur}_i}$$

Le *chiffre d'affaires de l'émetteur* est le dernier chiffre d'affaires disponible pour l'entreprise concernée. Le WACI des actions et des obligations d'entreprises est exprimé en tonnes d'équivalent CO₂ par million de dollars des États-Unis de chiffre d'affaires.

Pour l'instant, aucune norme n'a été élaborée pour le calcul du TCE et de l'EC des obligations d'État. Par conséquent, le WACI est le seul indicateur publié à ce stade pour ce type de placements. À cet effet, l'ensemble des émissions d'un État est normalisé au moyen du produit intérieur brut (PIB) de l'État en question, en parité du pouvoir d'achat (PPA):

$$WACI: \sum_i^N \frac{\text{valeur actuelle des placements}_i}{\text{valeur actuelle du portefeuille}} \times \frac{\text{émissions}_i}{PIB\ PPA_i}$$

Les *émissions* renvoient à l'ensemble des émissions de GES produites à l'intérieur du pays concerné. Le *PIB PPA* désigne la valeur du PIB corrigé du pouvoir d'achat. Le WACI des emprunts d'État est exprimé en tonnes d'équivalent CO₂ par million de dollars des États-Unis de PIB PPA.

Types de placements
couverts par des indicateurs
d'émissions

Les indicateurs d'émissions publiés couvrent les actions, les obligations d'entreprises et les obligations d'État dans lesquelles les réserves de devises de la BNS sont placées. Les placements faisant l'objet d'une gestion externe sont également pris en compte. Ce n'est en revanche pas le cas des dérivés, des pensions de titres, des liquidités et des portefeuilles non liés aux réserves de devises. Les titres de collectivités locales, d'émetteurs supranationaux et d'organismes gouvernementaux ne sont pas couverts car il n'existe pas à ce jour de norme établie sur le marché en matière d'indicateurs d'émissions les concernant.

Émissions prises en compte
dans le calcul des indicateurs

Le Protocole des gaz à effet de serre classe en trois catégories (*scopes*) les émissions de GES des entreprises du portefeuille qui sont nécessaires au calcul des indicateurs d'émissions. Le *scope 1* comprend les émissions directes des entreprises; le *scope 2* englobe les émissions indirectes liées à l'approvisionnement en énergie; le *scope 3* couvre les autres émissions indirectes. À ce jour, la couverture des émissions du *scope 3* pour les entreprises du portefeuille est limitée, et la qualité des données insuffisante. Une grande partie de ces informations reposent sur des estimations fournies par des tiers ainsi que sur des indications communiquées spontanément par les entreprises et insuffisamment vérifiables. Dans ce contexte, la BNS calcule les indicateurs d'émissions des actions et obligations qu'elle détient en fonction des données des *scopes 1* et *2* pour les entreprises concernées.

En ce qui concerne les obligations d'État, une distinction est établie entre les émissions liées à la production et celles liées à la consommation. Pour les secondes, les données disponibles sont aujourd'hui limitées. En conséquence, le calcul des indicateurs s'appuie sur les émissions liées à la production. L'analyse des émissions d'un État liées à la production pose un problème de double comptage au sein d'un portefeuille incluant d'autres catégories de placements, car les émissions d'une entreprise sont alors attribuées à la fois aux actions ou obligations de ladite entreprise, et aux obligations d'État. La BNS suit donc la recommandation de la norme du PCAF et répartit les émissions du portefeuille selon les catégories de placements.

Plusieurs points importants méritent une attention particulière lors de l'interprétation des indicateurs d'émissions. Les informations relatives aux émissions reposent en partie sur des estimations produites par les fournisseurs de données. Par ailleurs, les indicateurs d'émissions ne sont pas seulement fonction des émissions elles-mêmes, mais aussi des *scopes* pris en compte pour les GES et d'une série d'autres facteurs tels que la date de mise à jour des données, les informations bilancielle des entreprises ou encore les chiffres concernant le PIB des pays concernés. Il peut donc être difficile de comparer les indicateurs d'émissions de différents acteurs dans la durée.

Remarques sur les indicateurs d'émissions des placements

Les indicateurs d'émissions mentionnés sont de nature rétrospective. Ils sont calculés sur la base d'émissions passées et ne préjugent donc pas des émissions futures des entreprises ou des États concernés, ni de la capacité de ces entreprises ou de ces États à réussir leur transition vers un modèle qui sera moins producteur d'émissions.

Le montant des réserves de devises de la BNS est déterminé par les besoins de la politique monétaire, et varie aussi selon les fluctuations des prix des actions et des cours de change. Ces dernières années, ces réserves ont d'abord fortement augmenté, avant de reculer sous l'effet de pertes en 2022, et de ventes de devises en 2023. Comme le niveau du TCE dépend directement de la taille du portefeuille, le TCE en termes absolus ne se prête pas à une comparaison entre différents acteurs.

L'EC et le WACI, en revanche, sont des indicateurs d'émissions relatifs qui ne dépendent pas de la taille du portefeuille. Dans leur cas, des comparaisons avec d'autres acteurs ou des indices de référence sont donc possibles au sein d'une même catégorie de placements.

Comme l'approche de la BNS consiste en une large couverture du marché pour ses placements en actions et – dans une moindre mesure – pour les obligations d'entreprises, le niveau des indicateurs d'émissions relatifs de ses portefeuilles correspond à peu près à celui des portefeuilles mondiaux. Dans la durée, les indicateurs sont susceptibles de connaître des variations plus marquées à l'occasion de changements structurels liés par exemple à l'adoption de nouvelles technologies ou à l'utilisation de nouvelles sources d'énergie. De telles mutations de l'économie mondiale se reflètent aussi dans les portefeuilles d'actions et d'obligations d'entreprises de la BNS. Sur le long terme, l'intensité carbone des portefeuilles de la BNS a évolué à peu près au même rythme que celle d'un portefeuille mondial; il devrait en aller de même à l'avenir.

Le calcul des indicateurs d'émissions relatifs pour les différentes catégories de placements des réserves de devises produit des valeurs comparables à celles de portefeuilles équivalents d'autres acteurs internationaux. Par ailleurs, les valeurs des catégories de placements considérées isolément se sont comportées, en 2022, de manière semblable à ce que l'on observe dans d'autres banques centrales.

En ce qui concerne les indicateurs WACI des obligations d'État, une comparaison avec les WACI d'autres catégories de placements n'est pas possible. D'une part, les émissions de GES prises en compte ne sont pas les mêmes; d'autre part, les modalités de normalisation entrant dans le calcul de l'indicateur sont différentes. Pour ce qui est de l'exercice sous revue, le WACI des obligations d'État du portefeuille de la BNS se situe à des niveaux légèrement supérieurs à ceux des actions et des obligations d'entreprises. Il ne serait toutefois pas pertinent de tirer des conclusions sur les différentes catégories de placements à partir de ces indicateurs.

INDICATEURS D'ÉMISSIONS POUR LES ACTIONS ET LES OBLIGATIONS D'ENTREPRISES¹

Indicateurs d'émissions des placements pour l'année 2023

	2023	Degré de couverture des données en % de la valeur de marché du portefeuille
Placements des réserves de devises de la BNS en actions		
TCE (en t éq.-CO ₂ ³)	10 213 558	99,8
EC (en t éq.-CO ₂ /million USD valeur de portefeuille ⁴)	53	99,8
WACI (en t éq.-CO ₂ /million USD chiffre d'affaires ⁵)	120	99,8
Placements des réserves de devises de la BNS en obligations d'entreprises²		
TCE (en t éq.-CO ₂ ³)	1 964 231	76,7
EC (en t éq.-CO ₂ /million USD valeur de portefeuille ⁴)	50	76,7
WACI (en t éq.-CO ₂ /million USD chiffre d'affaires ⁵)	144	93,9

1 Les indicateurs TCE, EC et WACI pour les actions et obligations d'entreprises dans lesquelles les réserves de devises sont placées ont fait l'objet d'une vérification indépendante par KPMG SA en vue de l'obtention d'une assurance limitée (voir Rapport d'audit indépendant). Pour le calcul des indicateurs, la BNS utilise les données de la société MSCI (données sur les émissions, EVIC et chiffre d'affaires des entreprises).

2 Les obligations d'entreprises comprennent aussi les obligations sécurisées.

3 t éq.-CO₂: émissions de GES en tonnes d'équivalent CO₂.

4 Par million de dollars des États-Unis de valeur de portefeuille.

5 Par million de dollars des États-Unis de chiffre d'affaires.

INDICATEURS D'ÉMISSIONS POUR LES OBLIGATIONS D'ÉTAT¹

	2023	Degré de couverture des données en % de la valeur de marché du portefeuille
Placements des réserves de devises de la BNS en obligations d'État		
WACI (en t éq.-CO ₂ ² /million USD de PIB ajusté ³)	184	100

1 L'indicateur WACI des obligations d'État dans lesquelles les réserves de devises sont placées a fait l'objet d'une vérification indépendante par KPMG SA en vue de l'obtention d'une assurance limitée (voir Rapport d'audit indépendant). Pour le calcul des indicateurs, la BNS utilise les données de MSCI (émissions) et de la Banque mondiale (PIB PPA international en dollars des États-Unis); <https://data.worldbank.org/indicator/NY.GDP.MKTP.PP.CD>; CC BY-4.0; chiffres d'origine sans modification).

2 t éq.-CO₂: émissions de GES du pays en tonnes d'équivalent CO₂.

3 Par million de dollars des États-Unis de PIB en parité de pouvoir d'achat.

5.5 COOPÉRATION INTERNATIONALE SUR LES RISQUES CLIMATIQUES

Dans le cadre de son mandat, la Banque nationale participe aux échanges internationaux sur les risques financiers liés au climat et fait partie de divers comités actifs dans ce domaine, tels que le Réseau des banques centrales et des superviseurs pour l'écologisation du système financier (Network for Greening the Financial System, NGFS), le volet financier du G20, le Conseil de stabilité financière (CSF) et le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB). L'objectif de la BNS est avant tout de soutenir des approches globales ciblées pour la gestion des risques climatiques, d'échanger des expériences et de développer ses connaissances.

Dans ses analyses macroéconomiques, la Banque nationale tient compte de la dimension climatique afin d'être mieux à même d'évaluer les effets des risques liés au climat sur certaines variables majeures telles que les prix, les taux d'intérêt ou le PIB. À cette fin, la BNS participe activement aux groupes de travail Scenario Design and Analysis et Monetary Policy du NGFS. Ces derniers étudient l'incidence des risques climatiques sur l'économie, et leurs répercussions sur la politique monétaire.

Axes thématiques prioritaires

Dans le cadre de sa tâche légale consistant à contribuer à la stabilité financière, la Banque nationale collabore en outre étroitement avec la FINMA aux travaux visant à créer un dispositif international de gestion des risques climatiques. Ces activités se déroulent au sein d'instances comme le CBCB, le CSF et le NGFS. Le CBCB cherche à déterminer comment les risques climatiques peuvent être traités au sein du dispositif réglementaire de Bâle en vigueur, tandis que le CSF examine les effets de ces risques pour l'ensemble du système. Dans le cadre du NGFS, la BNS participe aux échanges d'expériences et à l'élaboration de méthodes permettant aux banques centrales d'évaluer les risques climatiques. Il s'agit notamment de l'analyse de scénarios climatiques et de la réalisation de tests de résistance. Pour évaluer les risques climatiques dans le système bancaire suisse, la BNS se base sur les scénarios et lignes directrices du NGFS.

En tant que membre du groupe de travail du NGFS Net-Zero for Central Banks, la Banque nationale prend part aux activités concernant les pratiques de placements durables, l'établissement des rapports climatiques et la gouvernance d'entreprise durable. En outre, la BNS et le Département fédéral des finances sont membres du Groupe de travail sur la finance durable (SFWG) du volet financier du G20.

Dans le cadre du FMI, la Suisse contribue financièrement au fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité (RD). Ce fonds permet au FMI d'octroyer des prêts à taux concessionnel sur le long terme. Sa vocation est essentiellement d'aider les petits pays et les pays pauvres à relever des défis structurels liés, notamment, au changement climatique. À cet effet, la BNS met à disposition du FMI 500 millions de droits de tirage spéciaux sous forme de prêt.

Contribution au fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité du FMI

Glossaire et abréviations

AEnEC	Agence de l'énergie pour l'économie
al.	alinéa
art.	article
BHM	Musée d'Histoire de Berne
BNS	Banque nationale suisse
BRI	Banque des Règlements Internationaux
CAS	<i>certificate of advanced studies</i> (certificat d'études avancées). Ce certificat est obtenu au terme d'un cursus en cours d'emploi
CBCB	Comité de Bâle sur le contrôle bancaire
CCDI	Centre de compétence de la Diversité et de l'Inclusion
CeParEB	Centre de partenariat social pour l'égalité salariale dans les banques
CO	code des obligations
CO ₂	dioxyde de carbone
CSF	Conseil de stabilité financière
Écobilan	instrument qui permet de calculer l'impact écologique d'un produit en tenant compte de son cycle de vie
Eco-CFC	directives de construction écologique au sens du Code des frais de construction
Empreinte carbone (EC)	quantité de gaz à effet de serre émise par une activité humaine. Cet indicateur relatif reflète l'ensemble des émissions financées du portefeuille, normalisées au moyen de la valeur de marché de ce dernier
Équivalent CO ₂ (éq.-CO ₂)	impact des gaz à effet de serre sur le climat, exprimé en quantité de CO ₂
EVIC	<i>enterprise value including cash</i>
EVP	<i>employer value proposition</i> (proposition de valeur employeur)
FINMA	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers
FMI	Fonds monétaire international
Gaz à effet de serre (GES)	substances gazeuses qui contribuent à l'effet de serre: dioxyde de carbone (CO ₂ , sert de valeur de référence), méthane (CH ₄), oxyde nitreux (gaz hilarant, N ₂ O), hydrofluorocarbones (HFC), perfluocarbuures (PFC) ou hydrocarbures perfluorés et hexafluore de soufre (SF ₆)
GRI	Global Reporting Initiative, normes à l'intention des entreprises et d'autres organisations pour l'établissement de rapports de durabilité
G20	Groupe des vingt, rassemblant les principaux pays industrialisés et émergents
HES	haute école spécialisée
ISO	International Organization for Standardization (Organisation internationale de normalisation)
kg	kilogramme
km	kilomètre

Label climatique Gold Standard	Le Gold Standard s'appuie sur les règles du protocole de Kyoto pour calculer les économies de CO ₂ qui ont pu être réalisées grâce à des projets. Il préserve en outre la plus-value écologique, sociale et économique des projets concernés
LBN	loi sur la Banque nationale
MIT	Massachusetts Institute of Technology
MWh	mégawattheure: unité de mesure de l'énergie; 1 MWh correspond à 1 000 kWh
NGFS	Network for Greening the Financial System (Réseau des banques centrales et des superviseurs pour l'écologisation du système financier)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OFS	Office fédéral de la statistique
PCAF	Partnership for Carbon Accounting Financials (Partenariat pour la comptabilisation financière du carbone), association qui a mis au point une norme pour le secteur financier permettant de calculer des indicateurs sur les émissions de gaz à effet de serre
PIB	produit intérieur brut
PPA	en parité de pouvoir d'achat
PIB-PPA	produit intérieur brut en parité de pouvoir d'achat
Protocole des gaz à effet de serre	norme internationale servant à évaluer les émissions de gaz à effet de serre et à établir des rapports pour les entreprises, d'autres organisations ainsi que le secteur public
RD	fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité
RH	ressources humaines
SFWG	Groupe de travail sur la finance durable
t	tonne
UO	unité d'organisation; élément de la structure organisationnelle de la BNS
USD	dollar des États-Unis
TCE	<i>total carbon emissions</i> (émissions totales financées de gaz à effet de serre). Cet indicateur absolu montre le total des émissions de gaz à effet de serre des entreprises en fonction des actions ou obligations d'entreprises détenues
TCFD	Task Force on Climate-related Financial Disclosures (groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques). Elle publie des recommandations relatives aux rapports sur les questions climatiques
VfU	Verein für Umweltmanagement und Nachhaltigkeit in Finanzinstituten, association pour l'écogestion et la durabilité des établissements financiers, dont le siège se trouve à Francfort-sur-le-Main en Allemagne
WACI	<i>weighted average carbon intensity</i> (intensité carbone moyenne pondérée). Cet indicateur montre l'intensité carbone des titres du portefeuille de placements

DISCLAIMER MSCI

Certain information contained herein (the "Information") is sourced from/copyright of MSCI Inc., MSCI ESG Research LLC, or their affiliates ("MSCI"), or information providers (together the "MSCI Parties") and may have been used to calculate scores, signals, or other indicators. The Information is for internal use only and may not be reproduced or disseminated in whole or part without prior written permission. The Information may not be used for, nor does it constitute, an offer to buy or sell, or a promotion or recommendation of, any security, financial instrument or product, trading strategy, or index, nor should it be taken as an indication or guarantee of any future performance. Some funds may be based on or linked to MSCI indexes, and MSCI may be compensated based on the fund's assets under management or other measures. MSCI has established an information barrier between index research and certain Information. None of the Information in and of itself can be used to determine which securities to buy or sell or when to buy or sell them. The Information is provided "as is" and the user assumes the entire risk of any use it may make or permit to be made of the Information. No MSCI Party warrants or guarantees the originality, accuracy and/or completeness of the Information and each expressly disclaims all express or implied warranties. No MSCI Party shall have any liability for any errors or omissions in connection with any Information herein, or any liability for any direct, indirect, special, punitive, consequential or any other damages (including lost profits) even if notified of the possibility of such damages.

Rapport de l'auditeur indépendant à la Direction générale de la Banque nationale suisse

RAPPORT D'ASSURANCE LIMITÉE SUR UNE SÉLECTION D'INFORMATIONS RELATIVES À LA DURABILITÉ

Nous avons été mandatés par la Banque nationale suisse (BNS) pour vérifier une sélection d'informations relatives à la durabilité figurant dans le *Rapport de durabilité 2023* en vue d'obtenir une assurance limitée.

Objet

Notre mission d'assurance limitée indépendante a porté sur le calcul des sept indicateurs climatiques pour les catégories d'actifs suivantes, conformément aux normes élaborées par le Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF) à l'intention de l'industrie financière:

- Actions – Émissions totales de gaz à effet de serre (GES), empreinte carbone, intensité carbone moyenne pondérée;
- Obligations d'entreprises – Émissions totales de GES, empreinte carbone, intensité carbone moyenne pondérée;
- Obligations d'État – Intensité carbone moyenne pondérée.

Dans le *Rapport de durabilité 2023*, les sept indicateurs climatiques pour les trois catégories d'actifs sont présentés dans les deux tableaux, sous le titre «Indicateurs d'émissions des placements pour l'année 2023», à la section 5.4.2 «Indicateurs» (pages 65 et 66).

Notre mission d'assurance ne s'étend pas aux informations relatives à des périodes antérieures ou aux autres informations incluses dans le *Rapport de durabilité 2023* ou dans tout autre rapport, y compris les images, les fichiers audios ou les vidéos intégrées.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons effectuées, décrites dans le paragraphe «Résumé des travaux effectués pour fonder notre conclusion», et des éléments probants recueillis, nous n'avons pas relevé de faits nous permettant de conclure que les sept paramètres climatiques pour les trois catégories d'actifs n'ont pas été établis, sur tous les points importants, en conformité avec les normes élaborées par le PCAF pour l'industrie financière. Cette conclusion ne s'étend pas aux informations relatives à des périodes antérieures ou aux autres informations incluses dans le *Rapport de durabilité 2023* ou dans tout autre rapport, y compris les images, les fichiers audios ou les vidéos intégrées.

Compréhension de la méthode utilisée par la BNS pour établir le Rapport de durabilité

Les indicateurs climatiques pour les trois catégories d'actifs ont été calculés conformément aux normes du PCAF élaborées pour l'industrie financière. Par conséquent, le *Rapport de durabilité 2023* doit être lu et compris conjointement avec ces normes.

Limites inhérentes à l'établissement du Rapport de durabilité

En raison des limites inhérentes à toute structure de contrôle interne, il est possible que des erreurs ou des irrégularités soient incluses dans les informations fournies dans le *Rapport de durabilité 2023* et qu'elles ne soient pas détectées. Notre mission n'est pas conçue pour détecter toutes les faiblesses du contrôle interne relatif à la préparation du *Rapport de durabilité 2023*, car la mission n'a pas été réalisée de manière continue tout au long de la période et les procédures d'audit mises en œuvre ont été effectuées sur la base d'échantillons.

La Direction générale de la BNS est responsable de:

**Responsabilités de
la Direction générale**

- sélectionner et définir des critères appropriés pour l'établissement du *Rapport de durabilité 2023*, en tenant compte de la législation et de la réglementation applicables en matière de communication d'informations sur la durabilité;
- l'établissement du *Rapport de durabilité 2023* conformément aux critères définis en interne;
- concevoir, mettre en œuvre et maintenir des contrôles internes sur les informations pertinentes pour l'établissement du *Rapport de durabilité 2023*, de façon à s'assurer que ces informations ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou d'erreurs.

Nos responsabilités consistent à:

Responsabilités de l'auditeur

- planifier et réaliser la mission d'assurance afin d'obtenir une assurance limitée sur le fait que le *Rapport de durabilité 2023* ne comporte pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs;
- formuler une conclusion indépendante, sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus; et
- communiquer notre conclusion indépendante à la Direction générale de la BNS.

Comme nous avons été mandatés pour fournir une conclusion indépendante sur le *Rapport de durabilité 2023* établi par la Direction générale, nous ne sommes pas autorisés à participer à l'établissement du *Rapport de durabilité 2023*, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Nous avons effectué notre mission d'assurance limitée conformément à la norme internationale de missions d'assurance 3000 (révisée) «Missions d'assurance autres que des audits et examens limités de l'information financière historique», publié par l'International Auditing and Assurance Standards Board (IAASB).

Normes appliquées

Indépendance et contrôle qualité

Nous nous sommes conformés aux exigences en matière d'indépendance et aux autres exigences éthiques du Code international de déontologie des comptables professionnels (y compris les normes internationales d'indépendance) publié par l'International Ethics Standards Board for Accountants. Ce code repose sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de comportement professionnel. Notre société applique la Norme internationale de gestion de la qualité (ISQM) 1, gestion de la qualité par les cabinets qui réalisent des audits ou des examens limités d'états financiers, ou d'autres missions d'assurance ou de services connexes, publiées par l'IAASB. Cette norme exige que nous concevions, mettions en œuvre et gérons un système de gestion de la qualité comprenant des politiques ou des procédures relatives au respect des règles de déontologie, des normes professionnelles et des exigences légales et réglementaires applicables. Notre travail a été effectué par une équipe indépendante et pluridisciplinaire composée d'auditeurs et d'experts en durabilité. Nous restons seuls responsables de nos conclusions.

Résumé des travaux effectués pour fonder notre conclusion

Nous sommes tenus de planifier et d'effectuer nos travaux de manière à pouvoir examiner les domaines dans lesquels nous avons identifié qu'une anomalie significative dans le *Rapport de durabilité 2023* est susceptible de se produire. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur. Lors de notre mission d'assurance visant à obtenir une assurance limitée sur le *Rapport de durabilité*, nous avons pour l'essentiel réalisé les travaux suivants:

- évaluer la conception et la mise en œuvre des processus et des contrôles internes permettant de calculer les indicateurs climatiques pertinents pour les trois catégories d'actifs;
- interroger les employés responsables de la détermination, de la consolidation et de la mise en œuvre des procédures de contrôle interne relatives aux informations sélectionnées;
- vérifier une sélection de documents internes et externes pour déterminer si le calcul des indicateurs climatiques est étayé par des évidences suffisantes.

Lors d'une mission d'assurance visant à obtenir une assurance limitée, les procédures d'audit réalisées varient dans leur nature et leur calendrier, et sont moins étendues que lors d'une mission d'assurance visant à obtenir une assurance raisonnable. En conséquence, le niveau d'assurance obtenu dans le cadre d'une mission d'assurance limitée est sensiblement inférieur à l'assurance qui aurait été obtenue si nous avions effectué une mission d'assurance raisonnable.

KPMG SA

ERICH SCHÄRLI
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

CORINA WIPFLER
Experte-révisseuse agréée

Zurich, le 15 mars 2024

Éditeur

Banque nationale suisse
CH-8022 Zurich
Téléphone +41 58 631 00 00

Langues

Français, allemand, italien et anglais

Conception

Interbrand AG, Zurich

Composition

NeidhartSchön AG, Zurich

Copyright

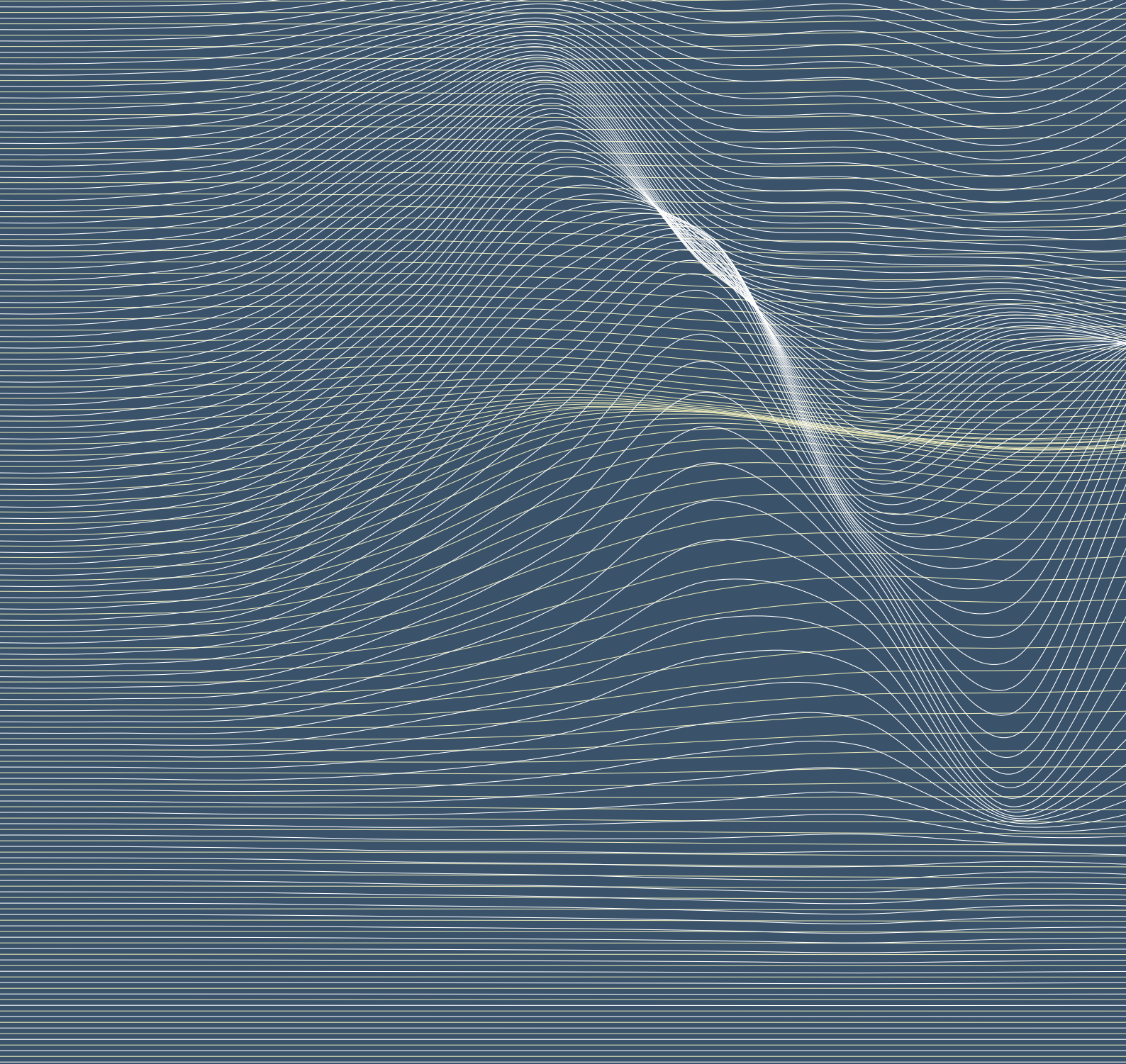
La reproduction et l'utilisation des chiffres
à des fins non commerciales sont autorisées
avec indication de la source.

Dans la mesure où les informations et les
données proviennent manifestement de
sources tierces, il appartient à l'utilisatrice
ou à l'utilisateur de ces informations et
données de respecter d'éventuels droits
d'auteur et de se procurer personnellement,
auprès des sources tierces, les autorisations
en vue de leur utilisation.

Publication

Mars 2024

ISSN 2624-9197 (version électronique)



SCHWEIZERISCHE NATIONALBANK
BANQUE NATIONALE SUISSE
BANCA NAZIONALE SVIZZERA
BANCA NAZIUNALA SVIZRA
SWISS NATIONAL BANK

